|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-cinquième sessionGenève, 28 et 29 octobre 2019 | TC/55/25Original : anglaisDate : 29 octobre 2019 |

Compte rendu

adopté par le Comité technique

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-cinquième session à Genève les 28 et 29 octobre 2019. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent compte rendu.

 M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants.

 Le Secrétaire général adjoint présente Mme Wen Wen, titulaire d’une bourse d’un an, entrée au service de l’UPOV en septembre 2019. Il indique qu’auparavant, Mme Wen était la directrice adjointe de division auprès du Centre de développement des sciences et des technologies (DCST) du Ministère chinois de l’agriculture et des affaires rurales (Chine). Il présente également Mme Trang Thi Thu Tran, entrée au service de l’UPOV au titre d’un contrat de services de prestataires individuels en septembre 2019, en tant qu’administratrice du projet pilote du Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale. Il indique par ailleurs que Mme Sarra Berich, titulaire d’une bourse, est entrée au service de l’UPOV pour 9 mois à compter de mars 2019, pour les projets informatiques.

## Adoption de l’ordre du jour

 Le comité adopte l’ordre du jour tel qu’il figure dans le document TC/55/1 Rev. 2. Il note qu’aucun document n’a été reçu pour le débat prévu au titre du point 15 de l’ordre du jour.

## Rapport du Secrétaire général adjoint sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

 Le TC suit un exposé présenté par le Bureau de l’UPOV, dont une copie sera fournie dans le document TC/55/INF/8.

## Rapport sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

 Le TC note que, depuis sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) ont chacun tenu une session. Le TC note que, durant la même période, le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu deux sessions.

 Le TC prend connaissance des rapports verbaux des présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT. On trouvera ci-après un résumé des travaux des groupes de travail techniques.

### Groupe de travail technique pour les plantes agricoles (TWA)

Rapport présenté par Mme Beate Ruecker (Allemagne), au nom de Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni), présidente du TWA.

#### Quarante-huitième session du TWA

 Le TWA a tenu sa quarante-huitième session à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019, sous la présidence de Mme Cheryl Turnbull (Royaume-Uni). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWA/48/9 “Report”.

 La session du TWV a réuni 42 participants représentant 20 membres de l’Union et quatre organisations ayant le statut d’observateur. Les éléments autrefois examinés dans le cadre d’un atelier préparatoire distinct ont été inclus pour la première fois dans les discussions tenues au cours de la session.

 M. Pedro Queheille, président de l’Institut national des semences (INASE) et M. Daniel Bayce, directeur exécutif de l’Institut national des semences (INASE), ont souhaité la bienvenue au TWA. M. Pedro Queheille a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en Uruguay.

 Le TWA a adopté l’ordre du jour qui figure dans le document TWA/48/1 Rev.

 Le TWA a examiné le document TWP/3/9 “Characteristics that only apply to certain varieties” et s’est penché sur les risques potentiels que présentaient les décisions sur la distinction découlant de la méthode proposée. Il est convenu que le risque était faible, de même que le risque que deux examinateurs prennent des décisions différentes. Il est également convenu que l’utilisation de la méthode proposée pourrait rendre plus difficile l’exclusion de variétés à des fins de comparaison, mais qu’il était peu probable qu’elle ait un effet significatif.

 Le TWA a examiné les documents TWP/3/10 et TWA/48/7 “Data Processing for the Assessment of Distinctness and for Producing Variety Descriptions” et a pris note du résumé des méthodes figurant à l’annexe II du document TWP/3/10. Il est convenu que, à des fins d’orientation, un arbre de décision ou un organigramme pourrait faciliter le choix de la méthode la plus appropriée pour convertir des observations en notes et a suggéré certains éléments à intégrer dans cet outil dans un premier temps.

 Le TWA a examiné le document TWP/3/12 “Characteristic-specific marker with incomplete information on state of expression” et est convenu que le libellé du nouvel exemple proposé nécessitait plus d’éclaircissements.

 Le TWA a examiné la proposition de révision du document TGP/7 tendant à ce que tous les niveaux d’expression des caractères quantitatifs soient présentés dans les principes directeurs d’examen et est convenu qu’il ne serait pas possible de parvenir à une conclusion sur cette question à ce stade. Il est convenu que cette méthode pouvait être utile pour des examinateurs DHS moins expérimentés ou d’autres utilisateurs de principes directeurs d’examen, et aussi que des exposés complets étaient importants en ce qui concerne les applications informatiques. Il a aussi noté que la présentation de tous les niveaux d’expression pouvait allonger les principes directeurs d’examen et rendre le document moins facile à utiliser sur le terrain.

 Le TWA a examiné la question de la coopération entre les organisations internationales et, notamment, de l’élaboration d’un inventaire de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires. Il a reconnu que le terme “validation” dans la question “La technique moléculaire est-elle validée” pouvait prêter à confusion et que la question devrait peut-être être supprimée de l’enquête. Le TWA est également convenu, pour d’éviter la répétition des travaux par les personnes interrogées, que l’enquête devrait être menée en coordination avec l’OCDE.

 Le TWA a créé de petits groupes de discussion pour échanger des informations sur leurs travaux dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires et étudier les domaines de coopération possibles. Les sessions ont été productives et bien reçues et des synthèses ont été établies sur les plantes et les services utilisant actuellement (ou prévoyant d’utiliser) des techniques biochimiques et moléculaires, les techniques actuellement utilisées et dans quel but, ainsi que les domaines de coopération possibles, en vue d’une utilisation ultérieure.

 Le TWA a aussi constitué de petits groupes de discussion chargés d’examiner les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d’examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier. Des synthèses de ces discussions ont également été établies. Ces petits groupes ont été très productifs et le retour d’information reçu sur cette méthode de travail a été positif.

 Le TWA a examiné le document TWP/3/13 “Differences in notes for the assessment of distinctness” et a noté que la méthode GAIA offrait une solution de présélection et qu’elle n’était pas utilisée pour comparer des données dans l’essai en culture. Il est aussi convenu que les explications relatives à certains caractères liés à la forme et à la couleur pouvaient être fournies sous forme de tableau indiquant quels niveaux d’expression pouvaient être considérés comme étant distincts les uns des autres.

 Le TWA a suivi un exposé intitulé “Experiences with new types and species of agricultural crops in the Czech Republic” (Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces de cultures agricoles en République tchèque) (document TWA/48/6) et a reconnu que les informations fournies par la République tchèque en matière de gestion des nouveaux types et espèces constituaient une source d’informations utile aux nouveaux membres et aux membres plus expérimentés. Le TWA a pris note des données d’expérience de la République tchèque concernant les différents moyens de coopération en matière d’examen DHS, tels que la reprise des rapports d’examen, la prise en charge de l’examen par un autre service et la coopération avec les obtenteurs, de même que la réalisation directe de l’examen.

 Le TWA a examiné neuf projets de principes directeurs d’examen et est convenu de soumettre les projets de principes directeurs d’examen du ginseng (Panax ginseng C.A. Mey) (révision), du trèfle violet (Trifolium pratense L.) (révision) et du triticale (x*Triticosecale* Witt.) (révision) au Comité technique pour adoption.

 Le TWA est convenu d’examiner 10 principes directeurs d’examen à sa quarante-neuvième session qui se tiendrait en 2020. Le TWA est convenu que les principes directeurs du riz, du soja, du théier et de la fléole devraient être signalés par un astérisque pour 2020. De nouvelles discussions sont prévues sur les principes directeurs de la pomme de terre, du colza, de la canne à sucre, du tournesol et du zoysia.

 Sur l’invitation du Canada, le TWA est convenu de tenir sa quarante-neuvième session à Saskatoon (Canada) du 22 au 26 juin 2020.

 Le TWA est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d’élire Mme Renée Cloutier (Canada) prochaine présidente du TWA.

 Le TWA est convenu d’examiner les points suivants à sa prochaine session.

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

6. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)

7. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)

8. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

9. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

10. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

11. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

12. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

13. Recommandations sur les projets de principes directeurs d’examen

14. Nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS (documents à établir par l’Argentine et le Danemark et documents sollicités)

15. Examen des variétés hybrides (document à établir par le Royaume-Uni et documents sollicités)

16. Date et lieu de la prochaine session

17. Programme futur

18. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

19. Clôture de la session

 Le TWA a estimé que les groupes de discussion offraient une occasion unique d’échanger des données d’expérience entre participants et a décidé de proposer que des groupes de discussion se forment en vue de débattre de la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS” (point 12 de l’ordre du jour) à sa quarante-neuvième session.

### Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

Rapport présenté par M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), en l’absence de M. Christophe Chevalier (France), président du TWC.

#### Trente-septième session du TWC

 Le TWC a tenu sa trente-septième session à Hangzhou (Chine), du 14 au 16 octobre 2019. En l’absence de M. Christophe Chevalier (France), président du TWC, la session a été ouverte et présidée par M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas).

 M. Hao Tang, directeur de la Division pour l’examen DHS, Centre de développement des sciences et technologies, Ministère de l’agriculture et des affaires rurales (Chine), a souhaité la bienvenue au TWC. Le TWC a assisté à un exposé présenté par Mme Xuhong Yang, vice-directrice de la Division pour l’examen DHS, Centre de développement des sciences et technologies, Ministère de l’agriculture et des affaires rurales (Chine), sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales en Chine. Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWC/37/12 “Report”.

##### Méthode de calcul de l’analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)

 Le TWC est convenu d’inviter des membres qui utilisent des logiciels “R” ou “DUST” à examiner la nouvelle méthode d’analyse COYU afin de mettre en évidence d’éventuels points à améliorer. Il a pris acte de l’intérêt exprimé par des experts de la Chine, de la Finlande, de la France et du Royaume-Uni à cet égard.

 Le TWC s’est penché sur la proposition de révision de la section 9 du document TGP/8 intitulée “Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)”, figurant en annexe du document TWC/37/7. Le TWC est convenu d’inviter l’expert du Royaume-Uni à préparer une version révisée du projet d’orientation, à lui présenter lors de sa trente-huitième session.

##### Risques associés à l’évaluation de l’homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétation

 Le TWC a constaté qu’un logiciel avait été mis au point grâce à Excel pour calculer le nombre de plantes hors-type et de risques associés à l’évaluation de l’homogénéité au moyen des plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de croissance, comme le montre l’annexe II du document TWC/37/5. Il s’est félicité de l’existence d’un logiciel permettant de déterminer le nombre maximum de plantes hors-type, à la fois lorsque la probabilité d’acceptation s’applique à chaque cycle séparément ou lors de l’examen sur deux cycles.

 Le TWC est convenu de proposer d’offrir le logiciel au téléchargement sur le site Web de l’UPOV.

##### Expérience en matière d’utilisation de deux sites sur un an pour les décisions DHS

 Le TWC a rappelé que, lorsque deux cycles de croissance sont lancés la même année et au même moment, une certaine distance ou une certaine différence des conditions de croissance entre les deux sites est nécessaire afin de satisfaire aux exigences d’indépendance.

##### Mise au point et innovation des outils d’examen DHS

 Le TWC a rappelé que les documents UPOV/INF/16, intitulé “Logiciels échangeables”, ou UPOV/INF/22, intitulé “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, pourraient, le cas échéant, servir à partager des informations concernant les évolutions dont la Chine a fait état.

##### Traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’élaboration de descriptions variétales

 Le TWC a noté que les différentes méthodes décrites dans le document étaient utilisées pour produire des descriptions variétales et ne mentionnaient pas l’évaluation de la distinction. Le TWC est convenu de proposer de modifier le titre du document comme suit : “Traitement des données aux fins ~~de l’évaluation de la distinction et~~ de l’élaboration de descriptions variétales concernant des caractères quantitatifs mesurés”.

 Le TWC a pris note de la demande du TC invitant les experts de l’Allemagne, de la France, du Japon et du Royaume-Uni à fournir des renseignements sur les circonstances dans lesquelles l’utilisation de leurs méthodes serait appropriée, y compris sur la méthode de reproduction ou de multiplication de la variété, et sur les autres éléments dont il a été tenu compte lors du choix de la méthode utilisée. Le TWC a noté que les descriptions des méthodes n’étaient pas suffisantes pour permettre leur application ni pour déterminer les situations dans lesquelles leur utilisation serait appropriée et est convenu que les experts de l’Allemagne, de la France, de l’Italie et du Japon devraient être invités à fournir les renseignements demandés par le TC à l’expert du Royaume-Uni.

 Le TWC a examiné la proposition relative à l’élaboration d’un arbre de décision sur les exigences et les situations relatives à l’utilisation des différentes méthodes décrites. Le TWC est convenu d’inviter les experts de l’Allemagne, de la France, de l’Italie, du Japon et du Royaume-Uni à envisager de fournir les renseignements nécessaires comme point de départ pour décrire les exigences relatives à chaque méthode.

##### Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

 Le TWC a noté que les différents éléments affichés dans le modèle de principe directeur d’examen fondé sur le Web fournissaient des liens vers les notes indicatives ou le texte standard supplémentaire du document TGP/7. Le TWC est convenu de proposer que des liens vers le texte standard supplémentaire d’autres documents TGP soient également accessibles à partir du modèle de principe directeur d’examen fondé sur le Web.

##### Présentation dans les principes directeurs d’examen de notes exhaustives sur les caractères quantitatifs

 Le TWC a fait état de l’utilité de présenter des notes exhaustives concernant les systèmes de dépôt électronique des demandes et s’est associé aux remarques du TWO, du TWV et du TWF en précisant que tous les niveaux d’expression de caractères techniques devraient figurer dans les principes directeurs d’examen.

##### Session visant à faciliter la coopération en ce qui concerne l’utilisation des techniques moléculaires et la coopération internationale en matière d’examen DHS

 Le TWC a créé des groupes de discussion chargés de se pencher sur la question de la coopération en ce qui concerne l’utilisation des techniques moléculaires, ainsi que sur les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d’examen DHS, et de proposer des solutions pour y remédier.

##### Logiciels, informations et bases de données

 Le TWC a examiné le document TWC/37/8 et a assisté à un exposé présenté par un expert de la Chine, intitulé “A statistical analysis Software – DUS Excel”.

 Le TWC s’est intéressé à la validation du logiciel proposé. Le TWC a pris acte de l’offre du Royaume‑Uni de fournir à la Chine, à la France et au Kenya une série de données communes pour comparer les résultats obtenus grâce aux processus COYD et COYU en recourant à différents logiciels.

 Le TWC a pris note de la proposition de la Chine tendant à mettre le logiciel à la disposition des autres membres de l’UPOV. Le TWC a constaté que l’interface utilisateur était disponible en chinois et en anglais, tandis que le manuel de l’utilisateur ne l’était qu’en chinois. Le TWC a pris acte de la proposition des États‑Unis d’Amérique de traduire une brève description du système afin de juger de l’intérêt de traduire le manuel de l’utilisateur dans son intégralité.

##### Date et lieu de la prochaine session

 Sur l’invitation des États-Unis d’Amérique, le TWC est convenu de tenir sa trente-huitième session à Alexandria, en Virginie, en même temps que la session du BMT, durant la semaine du 21 au 25 septembre 2020.

##### Programme futur

 Le TWC s’est penché sur la question de l’organisation des réunions du TWC et du BMT la même semaine. Le TWC a indiqué que le contenu des réunions du TWC et du BMT était identique et est convenu que l’ouverture et l’introduction seraient communes aux deux réunions et auraient lieu en même temps.

 Le TWC est convenu que les points de l’ordre du jour à examiner à la trente-huitième session devaient être des points pertinents pour le groupe et que tous les autres points devaient être présentés pour information uniquement. Le TWC est convenu que les points de l’ordre du jour devraient être regroupés par thème sur différents jours et que les participants devraient être informés à l’avance du déroulement des discussions.

 Le TWC a estimé que les propositions ci-dessus permettraient de dégager du temps durant la réunion pour l’organisation d’une visite technique.

 Le TWC a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

1. Méthodes statistiques (documents sollicités)

Document TGP/8

* + 1. Restructuration du document TGP/8 (document à établir par la Chine)
		2. Interaction entre le génotype et l’environnement (document à établir par la Finlande et l’Italie)
		3. Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU) (document à établir par le Royaume-Uni)

Document TGP/10

* + 1. Traitement des données aux fins de l’établissement de descriptions variétales (document à établir par le Royaume-Uni)
1. Logiciels, informations et bases de données (documents sollicités)

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

e) Excel DHS (document à établir par la Chine)

f) Validation de logiciel (document à établir par le Royaume-Uni)

1. Techniques moléculaires et bio-informatique (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

Révision du document TGP/15 (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Établissement de phénotypes et analyse d’images (documents sollicités)
2. Outils et méthodes pour l’examen DHS (documents sollicités)
3. Date et lieu de la prochaine session
4. Programme futur
5. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
6. Clôture de la session

### Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

Rapport établi par M. Jean Maison (Union européenne), président du TWF

#### Quarante-neuvième session du TWF

 Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa quarante‑neuvième session à Santiago du Chili (Chili), du 19 au 23 novembre 2018, sous la direction de M. Jean Maison (Union européenne).

 La session du TWF a réuni 40 participants représentant 18 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

 M. Guillermo Federico Aparicio Muñoz, chef de la Division des semences auprès du Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministère de l’agriculture, a accueilli le TWF et a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales au Chili.

 En ce qui concerne les discussions sur les documents TGP, le TWF, qui était à l’origine de la proposition, a noté que le TC était convenu d’inclure la phrase ci-après comme texte standard dans les principes directeurs d’examen :

“L’examen d’une variété peut être achevé plus tôt ou plus tard dès lors qu’un service compétent peut déterminer avec certitude le résultat de l’examen.”

 Le TWF a assisté à un exposé présenté par l’Union européenne sur les essais DHS des variétés mutantes du pommier et est convenu que, dans le cas de l’examen DHS de variétés mutantes du pommier, l’échange d’informations entre les services DHS était important pour faire en sorte que les autorités soient informées de toutes les variétés similaires potentiellement existantes. Le TWF est convenu que le projet sur ce thème, axé sur certains groupes de mutations, devait donc se poursuivre, et que tous les membres impliqués dans l’examen DHS du pommier devaient être encouragés à contribuer à cet échange d’informations.

 Le TWF a été informé du résultat de l’enquête sur les méthodes utilisées pour se procurer du matériel végétal auprès des obtenteurs et prendre des décisions sur les variétés dont l’existence est notoirement connue. Il a indiqué qu’il était essentiel aux fins de l’examen DHS d’obtenir du matériel végétal et qu’il serait intéressant d’examiner plus avant les défis auxquels sont confrontés les services chargés de l’examen DHS dans le secteur des plantes fruitières dans le cadre d’un point spécifique de l’ordre du jour à sa prochaine session.

 Le TWF a examiné les questions en suspens concernant les projets de principes directeurs d’examen du noyer, comme recommandé par le TC-EDC. Il est convenu de soumettre les révisions ou révisions partielles des principes directeurs d’examen ci-après au TC pour adoption : amandier, myrtille, cocotier, kiwi et macadamia. Il a en outre examiné les projets de principes directeurs d’examen du pommier, de l’abricotier, de l’arganier et de la vigne.

 Sur l’invitation de la Hongrie et de l’Union européenne, le TWF est convenu de tenir sa cinquantième session à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019.

 Le TWF a visité le centre de recherché expérimentale de l’“Universidad de Chile” et les programmes de sélection pour le nectarinier, le pêcher, le prunier et l’amandier. Le TWF a aussi visité le centre de recherche de l’*Universidad Católica de Chile* et pris connaissance des expériences menées par des obtenteurs de cerisier doux.

#### Cinquantième session du TWF

 Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa cinquantième session à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019. La session a été présidée par M. Jean Maison (Union européenne), président du TWF.

 La session du TWF a réuni 60 participants représentant 19 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

 M. Tamás Tarpataki, vice-secrétaire d’État pour les marchés agricoles auprès du Ministère de l’agriculture, a souhaité la bienvenue au TWF. M. Tarpataki a présenté un exposé sur le secteur agricole en Hongrie et sur le Centre national de recherche et d’innovation agricoles (NARIC FRI).

 En ce qui concerne les documents TGP, le TWF s’est félicité de la possibilité de réviser la procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen et que les experts aient la possibilité de présenter de nouvelles propositions durant l’année. Il a donné des précisions sur les situations dans lesquelles cette procédure accélérée s’appliquerait.

 Le TWF a examiné la question de l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS sur la base des exposés ci-après :

* “Canada’s experience in accessing plant material for DUS testing” (Données d’expérience du Canada en matière d’accès au matériel végétal aux fins de l’examen DHS)
* “China’s practice in accessing to plant materials for variety collection management and DUS test” (Pratiques de la Chine en matière d’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS)
* “Access to plant material for variety testing purposes : Status quo, problems and possible solutions” (Accès au matériel végétal aux fins de l’examen de la variété : status quo, problèmes et solutions possibles) présenté par un expert d’Italie.

 Le TWF s’est accordé à reconnaître que les obtenteurs constituaient une source importante d’informations et de matériel végétal vivant et qu’il était dans l’intérêt des obtenteurs de coopérer à la création et au maintien des collections de variétés. Le TWF a pris note des observations formulées par un représentant de la CIOPORA sur la nécessité de protéger les intérêts des obtenteurs lorsque ceux-ci fournissent du matériel végétal. Les débats ont également porté sur le risque perçu par les obtenteurs lorsque les services d’examen opèrent des activités de sélection et sur les moyens de garantir que les collections de matériel vivant ne seront pas utilisées à des fins de sélection. Le TWF a souligné la nécessité d’atteindre un niveau de confiance élevé entre les services de protection des obtentions végétales et les obtenteurs afin d’assurer une coopération fructueuse. Le TWF a noté que l’Union européenne avait adopté des règles relatives à l’utilisation du matériel végétal fourni aux fins de l’examen DHS.

 Le TWF a décidé de continuer les débats à sa prochaine session et a invité l’expert d’Italie à élaborer un document recensant les problèmes soulevés par les services de protection des obtentions végétales et les obtenteurs, ainsi qu’à émettre des propositions quant à la manière d’aborder ces problèmes au sein de l’UPOV.

 Le TWF a été informé par l’Union européenne des faits nouveaux concernant les essais DHS relatifs aux variétés mutantes de pommiers et a noté que, sans une collection de variétés appropriée aux fins de l’examen DHS, l’exactitude du rapport DHS pouvait être compromise, entravant ainsi la coopération et l’échange de rapports DHS relatifs aux variétés mutantes du pommier entre les services de protection des obtentions végétales.

 Le TWF a tenu une session visant à faciliter la coopération en ce qui concerne l’utilisation des techniques moléculaires et une autre session sur la coopération en matière d’examen.

 Le TWF est convenu notamment d’examiner les questions ci-après à sa prochaine session :

* Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (document à établir par l’Italie)
* Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l’Union européenne)

 Le TWF a examiné les questions en suspens concernant les projets de principes directeurs d’examen du macadamia et du noyer, comme recommandé par le TC. Il est convenu que la révision partielle des principes directeurs de l’oranger et du pamplemoussier devrait êre soumise au TC pour adoption. Il a également examiné le projet de principes directeurs d’examen du pommier, de l’abricotier, de l’arganier, de la vigne, du mûrier, du pistachier, du fraisier et du cerisier doux.

 Le TWF est convenu d’examiner 17 principes directeurs d’examen à sa cinquante et unième session.

 Sur l’invitation de la France, le TWF est convenu de tenir sa cinquante et unième session à Nîmes (France) du 6 au 10 juillet 2020.

 Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
4. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)
5. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
6. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (document à établir par l’Italie)
3. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l’Union européenne)
4. Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits (exposés sollicités de membres et d’observateurs)
5. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
6. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
7. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)
8. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Programme futur
11. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
12. Clôture de la session

 Le TWF a visité la station d’examen du NÉBIH à Pölöske, en transdanubie occidentale, ainsi que l’institut de recherche en viticulture et œnologie de Badacsony, un des 16 instituts du Centre national de recherche et d’innovation agricoles (NARIC).

 Le TWF est convenu de proposer au TC qu’il recommande au Conseil d’élire M. Christopher Barnaby (Nouvelle-Zélande) prochain président du TWF.

### Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

Rapport présenté par M. Nik Hulse (Australie), en l’absence de M. Henk de Greef (Pays-Bas), président du TWO.

#### Cinquante et unième session du TWO

 Le TWO a tenu sa cinquante et unième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019. En l’absence de M. Henk the Greef (Pays-Bas), président du TWO, la session a été présidée par M. Nik Hulse (Australie). Le compte rendu de cette session figure dans le document TWO/51/12 “Compte rendu”.

 La session a réuni 28 participants représentant 12 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et une organisation ayant le statut d’observateur. Un atelier préparatoire a eu lieu durant l’après‑midi du 17 juillet 2019 et a réuni 18 participants représentant 10 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

 M. Simon Gallagher, directeur national de l’Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande (IPONZ), a souhaité la bienvenue au TWO. Le TWO a assisté à un exposé présenté par M. Chris Barnaby, commissaire adjoint/examinateur principal pour les droits d’obtenteurs, Bureau des droits d’obtention, IPONZ, sur les droits d’obtenteur en Nouvelle-Zélande.

 Le TWO a examiné la proposition de révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” et est convenu que tous les niveaux d’expression des caractères quantitatifs devraient figurer dans les principes directeurs d’examen.

 Le TWO a rappelé que les orientations figurant dans le document TGP/7 exigeaient des caractères quantitatifs avec une échelle “1 à 9” afin d’indiquer des exemples pour trois niveaux d’expression au moins et des échelles “1-5” / “1-4” / “1-3” pour au moins deux niveaux d’expression. Le TWO a approuvé la proposition relative à la présentation de tous les niveaux d’expression des caractères quantitatifs dans les principes directeurs d’examen et ils sont convenus que cela ne modifierait pas le nombre minimal d’exemples requis dans le document TGP/7.

 Le TWO a examiné le document TWP/3/9 “Characteristics which only apply to certain varieties” et la demande concernant la fourniture d’exemples de caractères quantitatif et pseudo-qualitatif qui expliquent comment la méthode peut être utilisée d’une manière qui ne présente pas de risque pour les décisions sur la distinction.

 Le TWO est convenu que lorsqu’une structure était “absente ou très faible” sur une partie de la plante, l’observation d’autres caractères sur cette structure pouvait être difficile ou irréalisable. Par exemple, il serait difficile d’observer le caractère “couleur de la pilosité” sur une partie de la plante avec “pilosité : absente ou très faible”.

 Le TWO est convenu que le caractère pseudo-qualitatif ci-après tiré des principes directeurs d’examen du dahlia (TG/226/1) offrait un bon exemple pour expliquer comment la méthode pouvait être utilisée d’une manière qui ne présente pas de risque pour les décisions sur la distinction.

(PQ) Capitule : type : simple (1); semi-double (2); double à œil de marguerite (3); double (4)

 Le TWO est convenu que l’en-tête du caractère devrait, de préférence, contenir l’exclusion et, selon que de besoin, une explication dans les principes directeurs d’examen.

 Le TWO a examiné le document TWP/3/11 “Color names for the RHS Colour Chart”.

 Le TWO a examiné la proposition de révision de la liste des groupes de couleur UPOV contenue dans le document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV” sur la base des groupes de couleur figurant à l’annexe I du document document TWP/3/11. Le TWO est convenu de proposer l’introduction de la nouvelle liste des groupes de couleur UPOV établie sur la base de la sixième édition du code RHS des couleurs dans le document TGP/14.

 Le TWO a examiné la proposition de révision du document TGP/14, section 2, sous-section 3 “Couleur” et annexe de la sous-section 3 “Noms de couleur pour le code RHS des couleurs”, pour prendre en considération l’introduction de la liste révisée des groupes de couleur UPOV. Le TWO est convenu que le document TGP/14 devrait être révisé pour prendre en considération l’introduction de la nouvelle liste des groupes de couleur UPOV établie sur la base de la proposition figurant à l’annexe II du document TWP/3/11.

 Le TWO a assisté à des exposés présentés par l’Australie et par l’Union européenne sur les données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne. Il est convenu de proposer d’inviter les services à mettre à disposition la liste des genres et espèces considérés comme des arbres et de la vigne par l’intermédiaire d’UPOV PRISMA et à rendre compte au TWO, à sa prochaine session, des informations transmises.

 Le TWO est convenu que, pour certains genres et espèces, une décision sur la question de savoir si une variété devrait être considérée comme un arbre ou une vigne ne pouvait pas être généralisée. Il est convenu de demander aux services de fournir des informations sur les genres et espèces qui selon eux devraient être traités au cas par cas.

 Le TWO est convenu de soumettre sept projets de principes directeurs d’examen au Comité technique pour adoption : alstroemère; calendula; coreopsis; gazania; anigozanthos (révision); phalaenopsis (révision partielle); et pourpier (révision). À sa cinquante-deuxième session qui se tiendra en 2020, le TWO a prévu d’examiner 11 principes directeurs d’examen.

 Sur l’invitation des Pays-Bas, le TWO est convenu de tenir sa cinquante-deuxième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 8 au 12 juin 2020.

 Le TWO est convenu d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)

5. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Bases de données d’information

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union et rapports sollicités sur la fourniture d’informations sur les arbres et la vigne pour UPOV PRISMA)

8. Écarts minimaux entre les variétés ornementales de reproduction asexuée (document à établir par l’Union européenne et la CIOPORA et documents sollicités)

9. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (documents sollicités)

10. Rapport sur les procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques (documents sollicités)

11. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

12. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

13. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

14. Recommandations sur les projets de principes directeurs d’examen

15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

16. Date et lieu de la prochaine session

17. Programme futur

18. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

19. Clôture de la session

 Dans l’après-midi du mercredi 20 février 2019, le TWO a visité les jardins Broadfield en Nouvelle‑Zélande, à proximité de Rolleston, pour observer des espèces autochtones de plantes ornementales, y compris : agathis, clianthus, neopanax et pseudopanax. Le TWO a également visité le Manaaki Whenua Landcare Research, au Canterbury Agriculture and Science Centre Lincoln (CASC) et les essais DHS pour le géranium, le daphné et le leucothoe. Le TWO a visité les collections de variétés pour la cordyline, la véronique, le zantedeschia et le lin de Nouvelle-Zélande.

 Le TWO va élire son prochain président à sa cinquante-deuxième session qui se tiendra à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 8 au 12 juin 2020.

### Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

Rapport établi par Mme Romana Bravi (Italie), présidente du TWV.

#### Cinquante-troisième session du TWV

 Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa cinquante-troisième session à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019. La session du TWV a réuni 58 participants représentant 15 membres de l’Union et 3 organisations ayant le statut d’observateur.

 Mme Romana Bravi (Italie), présidente du TWV, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et en remerciant la République de Corée d’avoir accueilli la session du TWV. M. Choi Byungkook, directeur général de la Division du développement et de la coopération internationale auprès du Ministère de l’agriculture, de l’alimentation et des affaires rurales (MAFRA), a souhaité la bienvenue au TWV. Le TWV a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales et l’industrie semencière en République de Corée, présenté par M. Pang Munjin, directeur de la Division chargée de la protection des obtentions végétales auprès du Service coréen des semences et des variétés (KSVS). Le TWV a examiné les thèmes principaux ci-après :

##### Caractères applicables à certaines variétés seulement (TWP/3/9)

 Le TWV a examiné la demande concernant la fourniture d’exemples de cas inadaptés pour démontrer les risques pour les décisions sur la distinction de l’exclusion de variétés de l’observation sur la base d’un caractère quantitatif ou pseudo-qualitatif précédent.

 Le TWV est convenu que lorsqu’une structure était “absente ou faible” sur une partie de la plante, l’observation d’autres caractères sur cette structure pouvait être difficile. Par exemple, dans les principes directeurs de la laitue (TG 13/11), le caractère 3 : “Plante : degré du chevauchement de la partie supérieure des feuilles”, portant l’indication QN, indiquait 1) “nul ou faible, 2) moyen, 3) fort”. Toutefois, le TWV est convenu que si l’on tenait compte du tableau fourni au chapitre 5.3 des principes directeurs d’examen, il était possible de réduire le risque pour les décisions sur la distinction et encourageait donc l’utilisation de ces tableaux selon que de besoin.

 Le TWV est convenu que le caractère pseudo-qualitatif ci-après tiré des principes directeurs d’examen de la chicorée à feuilles (TG/154/4) offrait un bon exemple pour expliquer comment la méthode pouvait être utilisée d’une manière qui ne présente pas de risque pour les décisions sur la distinction.

Caractère 16 : “Plante : formation d’une pomme : absente (1); ouverte (2); fermée (3)”

Caractère 17 : “Seulement pour les variétés qui forment une pomme…”

##### TGP/15 : “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)” : Nouvel exemple : marqueur propre aux caractères contenant des informations incomplètes sur le niveau d’expression

 Le TWV a approuvé la proposition concernant un nouvel exemple à inclure dans le document TGP/15 afin d’illustrer le cas où le marqueur propre aux caractères ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d’expression d’un caractère, comme indiqué dans l’annexe du document TWP/3/12.

 Le TWV est convenu qu’une nouvelle phrase devait être ajoutée dans le document TGP/15 afin de préciser que, si le demandeur affirme dans le questionnaire technique qu’une variété est résistante mais que le test avec marqueurs se révèle négatif, un essai biologique doit être effectué et s’avérer concluant.

##### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen – Procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen de l’UPOV

Le TWV s’est félicité de la possibilité de disposer d’une procédure accélérée pour la révision partielle des principes directeurs d’examen, offrant la possibilité aux experts de faire des propositions durant l’année, en respectant le délai convenu pour établir et diffuser le document dans les temps avant la session, afin de laisser aux membres de l’Union suffisamment de temps pour les examiner.

##### Techniques moléculaires – TWP/3/7

 Le TWV a proposé d’inviter le BMT à élaborer des orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier.

##### Coopération entre organisations internationales

 Le TWV a approuvé l’inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, avec les ajouts ci-après pour tenir compte de la situation des techniques (déjà utilisées ou en cours d’élaboration) faisant intervenir des marqueurs moléculaires

* *Situation (techniques déjà utilisées ou en cours d’élaboration)*
* *Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée et caractère concerné (en cas d’utilisation) [noms botaniques et codes UPOV à indiquer]*

##### Utilisation de caractères de résistance aux maladies

 Le TWV a suivi les exposés ci-après :

1. “Use of disease resistance characteristics” (Utilisation de caractères de résistance aux maladies), présenté par un expert de l’Union européenne.
2. “Evaluation of disease resistance in vegetable varieties according to UPOV standards. A focus on the Italian activities” (Évaluation de la résistance des variétés végétales aux maladies selon les normes de l’UPOV. Les recherches menées en Italie), présenté par un expert d’Italie.
3. “Disease resistance in DUS” (La résistance aux maladies dans le cadre de l’examen DHS), présenté par des experts de France et des Pays-Bas.
4. “Harmonization of resistance tests to diseases for DUS testing : Harmores 3” (Harmonisation des essais de résistance aux maladies aux fins de l’examen DHS : Harmores 3), présenté par un expert de France (au nom du groupe de travail).
5. “Disease resistance in vegetables : What does the European industry do in terms of claims?” (La résistance des variétés végétales aux maladies : que fait l’industrie européenne en matière de réclamation?), présenté par un expert de l’European Seed Association (ESA).
6. “ISF Working Group Disease resistance terminology” (Travaux menés par le groupe de travail de l’ISF sur la terminologie de la résistance aux maladies), présenté par un expert de l’International Seed Federation (ISF).

 Le TWV a estimé que les orientations figurant actuellement dans les documents de l’UPOV relatifs à l’utilisation des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d’examen et aux fins de l’examen DHS étaient suffisamment claires et détaillées en l’état actuel des choses. Le TWV a noté que, en matière de caractères de résistance aux maladies, plus de trois états pouvaient être utilisés avec un type d’expression QN.

 Le TWV s’est accordé à reconnaître que la résistance aux maladies était un objectif fondamental en matière de sélection et que la coopération entre toutes les parties prenantes assurerait l’élaboration de principes directeurs d’examen et d’examens DHS conformes aux attentes des utilisateurs du système.

 Le TWV a reconnu que les caractères de résistance aux maladies étaient importants pour l’examen DHS, en particulier en ce qui concerne la distinction, le regroupement et les descriptions de la variété. Le TWV a donc estimé qu’il relevait de la responsabilité des TWP de mettre à jour leurs principes directeurs d’examen le cas échéant et de prendre le temps nécessaire à l’ajout ou à l’actualisation des caractères à l’aide d’une méthodologie approuvée en matière d’évaluation des caractères (par exemple, le type d’expression QN/QL et la terminologie communément admise) et de protocole d’essai thérapeutique validé à suivre. Afin d’atteindre cet objectif, le TWV a décidé que toutes les parties prenantes (soit les experts de l’examen DHS, les pathologistes et les obtenteurs) devaient être consultées et impliquées et que suffisamment de temps devait être accordé pour garantir que tous les services chargés de l’examen DHS donnent leur accord avant d’ajouter de nouveaux caractères de résistance aux maladies ou un nouveau protocole d’essai thérapeutique.

##### Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS

 En ce qui concerne les discussions tenues à la cinquante-deuxième session du TWV sur le thème “Aberrant phenotypes in *Brassica oleracea var. botrytis*”, le représentant de Crop Life International a indiqué, après consultation des membres de Crop Life International, qu’il ne s’agissait pas d’un problème récurrent et que, pour le moment, cette question n’était pas préoccupante pour les programmes de sélection végétale de manière générale. Le TWV a décidé de clore les débats sur cette question et a invité les experts de France et des membres observateurs à rendre compte de toute évolution future, le cas échéant.

 Le TWV a pris note des observations formulées par un expert des Pays-Bas sur l’utilisation croissante de variétés multipliées par voie végétative appartenant à des espèces se reproduisant normalement par voie sexuée (par exemple, le poivron). Le TWV a invité l’expert des Pays-Bas et d’autres experts à rendre compte des faits nouveaux sur cette question et plus particulièrement à expliquer les problèmes éventuels au titre de l’examen DHS.

##### Expériences en matière de nouveaux types et espèces

 Le TWV a suivi un exposé sur le travail réalisé dans l’élaboration de principes directeurs d’examen pour le liseron d’eau (Ipomoea aquatica) au niveau national, présenté par un expert de la Chine. Le TWV est convenu d’inviter les experts de Chine et de tout autre membre à rendre compte de l’évolution du nombre de demandes et des activités d’amélioration des plantes afin de pouvoir examiner la question de l’élaboration future de principes directeurs d’examens de l’UPOV, le cas échéant.

##### Coopération en matière d’examen

 Le TWV a constitué des groupes de discussion chargés de se pencher sur les difficultés techniques qui ont empêché la coopération en matière d’examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier.

##### Dénomination variétale

 Le TWV a approuvé la proposition de révision de la classe 205 qui figure dans le document TWP/3/6 “Variety Denominations”, tendant à diviser la classe 205 actuelle (Cichorium et Lactuca) en deux nouvelles classes :

• Classe : *Lactuca – Cichorium endivia* (frisée et scarole), *Cichorium intybus var. foliosum* (endive/witloof et chicorées italiennes)

• Classe : *Cichorium intybus var. sativum* (chicorée industrielle)

##### Discussions et recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

 Les sous-groupes ont examiné les principes directeurs d’examen du pois chiche, du fenouil, du chou, du melon, du poivron, de la courge, de la bette à cardes, du navet, de la tomate et du porte-greffe de tomate. Le TWV est convenu que les projets de principes directeurs d’examen ci-après devraient être soumis au TC pour adoption à sa cinquante-cinquième session : fenouil, melon, bette à cardes, tomate et porte-greffe de tomate. Le TWV est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen ci-après à sa cinquante-quatrième session : pois chiche, chou chinois, aubergine, chou, poivron, courge (révision partielle), tomate (révision partielle), porte-greffe de tomate (révision partielle) et navet.

##### Président

 Le TWV est convenu de proposer au TC de recommander au Conseil d’élire Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas) prochaine présidente du TWV.

##### Date et lieu de la prochaine session

 Sur l’invitation du Brésil, le TWV est convenu de tenir sa cinquante-quatrième session à Brasilia (Brésil) du 11 au 15 mai 2020.

##### Points de l’ordre du jour de la prochaine session

 Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. Rapports des membres et des observateurs
5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)
6. Techniques moléculaires
7. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
8. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
9. Documents TGP
10. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
11. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
3. Utilisation de caractères de résistance aux maladies (exposés sollicités des membres de l’Union et des observateurs)
4. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
5. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)
6. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
7. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Programme futur
10. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
11. Clôture de la session

### Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

Rapport établi par M. Nik Hulse (Australie), président du BMT

#### Dix-huitième session du BMT

 Le BMT tient sa dix-huitième session à Hangzhou (Chine), du 16 au 18 octobre 2019. La session est ouverte par M. Nik Hulse (Australie), président du BMT. M. Jianmeng Li, directeur de la division des semences et de l’innovation du Ministère de l’agriculture et des affaires rurales de la Chine, souhaite la bienvenue aux membres du BMT. Ces derniers suivent un exposé, intitulé “Utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS et l’application du droit d’obtenteur en Chine”, présenté par M. Ruixi Han, examinateur principal à la Division de l’examen DHS, Centre de développement des sciences et technologies, Ministère de l’agriculture et des affaires rurales de la Chine.

 Aucun atelier préparatoire n’est organisé avant la session du BMT. À la place, des exposés sur les questions préparatoires sont présentés pendant la session, juste avant l’annonce des points de l’ordre du jour pertinents. La session du BMT réunit 65 participants représentant 18 membres de l’Union et sept organisations ayant le statut d’observateur.

 Les membres du BMT prennent note d’un rapport sur l’élaboration d’un logiciel de choix des marqueurs à partir de l’algorithme du “voyageur de commerce”. Le BMT invite les membres à essayer le logiciel et à lui rendre compte de leur expérience à sa dix-neuvième session.

 Le BMT suit les exposés ci-après sur l’utilisation de techniques moléculaires pour l’identification des variétés :

* “Utilisation des marqueurs SSR et SNP dans l’identification des variétés de maïs”
* “Applications des marqueurs MNP dans la protection des variétés végétales”
* “Analyse des associations de marqueurs SSR et de caractéristiques agronomiques dans le soja”

 Le BMT suit les exposés ci-après sur l’utilisation des techniques moléculaires en matière d’examen DHS :

• “Faciliter l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité des variétés de soja : élaboration et validation des marqueurs moléculaires et des méthodologies d’échantillonnage de variétés”

• “Faciliter l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité des variétés de soja : établissement de critères d’utilisation des données relatives aux polymorphismes nucléotidiques simples”

• “Nouvelle génération d’examens de la variété visant à améliorer la culture des terres agricoles européennes (InnoVar)”

• “Rapport de l’OCVV sur l’IMODDUS : faits nouveaux (INVITE) et dernières informations sur les projets de recherche-développement”

• “Système d’identification simple fondé sur les marqueurs SSR pour la patate douce”

• “Utilisation de marqueurs moléculaires aux fins de la protection et de l’identification variétale : état de la technique en Argentine”

• “Quelles sont les informations essentielles aux ‛marqueurs moléculaires propres aux caractères’ dans les principes directeurs d’examen?”

 Le BMT examine la coopération entre les organisations internationales et convient que les éléments pertinents tirés du Partenariat mondial sur les semences et la réponse à la question fréquemment posée sur l’utilisation des techniques moléculaires constitueraient une base utile pour l’élaboration d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA.

 Le BMT examine l’établissement d’un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, il convient des éléments devant figurer dans un questionnaire et décide que cette enquête devra être structurée.

 Le BMT convient qu’une enquête devrait être menée à titre d’essai avant d’inviter les membres à répondre au questionnaire.

 Le BMT suit les exposés ci-après sur la coopération avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires :

• “Méthodes horizontales d’analyse moléculaire de biomarqueurs” (Organisation internationale de normalisation – ISO)

• “Systèmes des semences de l’OCDE : un système international de certification variétale des semences”

• “Association internationale d’essais de semences”

 Le BMT suit un exposé présenté par l’Union européenne sur l’“accès à la documentation de référence et aux données des services d’examen de l’UE”. Il constitue ensuite des groupes de discussion afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux et étudier les domaines de coopération possibles.

##### Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‛Directives BMT’)”

 En particulier, il est convenu d’ajouter du texte dans la section B pour expliquer les critères applicables aux fins de l’établissement du profil d’ADN d’une variété végétale. On distingue cinq phases :

• Sélection des marqueurs moléculaires

• Sélection de la méthode de détection

• Validation et harmonisation de la méthode de détection

• Construction de la base de données

• Échanges de données

 Le BMT convient que les “échanges de données” doivent être précisés et décide de supprimer la section 1.

 Le BMT convient de supprimer les sections suivantes :

• Section 2.2 Critères applicables à des types spécifiques de marqueurs moléculaires

• Section 5 Normalisation des protocoles analytiques

• Sections 6.4, 6.5, 6.6, 6.7 et 6.8

 Le BMT convient de supprimer la section 2.2 “Critères applicables à certains types de marqueurs moléculaires” et d’ajouter les nouvelles sections suivantes :

• Nouvelle section 1.2 Marqueurs moléculaires – considérations relatives aux performances

• Nouvelle section 2.1 Méthodes relatives aux profils d’ADN – critères généraux

• Nouvelle section 3 Validation et harmonisation d’un ensemble de marqueurs et d’une méthode de détection

• Nouvelle section 4 Construction d’une base de données propre à une plante

• Nouvelle section 5 Échanges de données

 Le BMT convient de supprimer le glossaire.

 Le BMT convient d’ajouter une nouvelle section C “Liste des sigles et acronymes” avec les entrées suivantes :

• BAM Binary Alignment Map

• BCF Binary Call Format

• CRAM Compressed Reference-oriented Alignment Map

• MNP Multiple Nucleotide Polymorphism

• NIL Near Isogenic Line

• RIL Recombinant Inbred Line

• SAM Sequence Alignment Map

• SNP Single Nucleotide Polymorphism

• TIFF Tagged Image File Format

• VCF Variant Call Format

 Le BMT convient de proposer au TC que la France, les Pays-Bas et l’Union européenne établissent un nouveau projet du document UPOV/INF/17 pour examen à la dix-neuvième session du BMT.

 Sur invitation des États-Unis d’Amérique, le BMT décide de tenir sa dix-neuvième session à Alexandria (Virginie) avec le TWC, durant la semaine du 21 septembre 2020.

 Le BMT convient avec le TWC qu’il est nécessaire d’éviter la répétition de contenu et qu’il devrait y avoir une ouverture de session et des introductions. Il est également considéré qu’il devrait alors être possible de dégager suffisamment de temps pour une visite technique.

 Lors de sa dix-neuvième session, le BMT prévoit de traiter les points suivants :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV en matière de techniques biochimiques et moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par des experts de l’examen DHS, des spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées (rapports verbaux de participants)

5. Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS (documents sollicités)

6. Coopération entre organisations internationales (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Bases de données sur les descriptions variétales, notamment les bases de données contenant des données moléculaires (documents sollicités)

8. Méthodes d’analyse des données moléculaires, gestion des bases de données et échange de données et de matériel (documents sollicités)

9. Utilisation des techniques moléculaires pour l’examen de variétés essentiellement dérivées[[1]](#footnote-1) (documents sollicités)

10. Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés1 (documents sollicités)

11. Confidentialité, titularité et accès en matière de données moléculaires1 (documents sollicités)

12. Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative”

13. Séance visant à faciliter la coopération

14. Date et lieu de la prochaine session

15. Programme futur

16. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

17. Clôture de la session

## Programme de travail des TWP et du BMT en 2020

 Le TC approuve le programme de travail pour les sessions des TWP et du BMT en 2020, qui figure dans les comptes rendus respectifs sur les sessions et dans les rapports des présidents. Il convient que les programmes de travail devraient être proposés pour approbation par le Conseil à sa session prévue le 1er novembre 2019.

### Organisation des travaux du TWC et du BMT

 Le TC examine les résultats de l’organisation la même semaine des sessions du TWC et du BMT.

 Le TC prend note des rapports du TWC et du BMT sur la répétition du contenu présenté aux réunions des deux groupes de travail et note que le TWC et le BMT sont convenus qu’il faudrait une seule ouverture de session et des introductions pour les deux réunions se tenant en même temps. Il note en outre qu’il est difficile pour l’hôte des sessions conjointes d’organiser deux cérémonies d’ouverture et deux réceptions.

 Le TC prend note des observations et des propositions du TWC et du BMT sur l’organisation des sessions la même semaine et convient d’inviter le Bureau de l’UPOV à élaborer un projet de mandat pour un éventuel organe unique qui engloberait les travaux du TWC et du BMT pour examen par le TWC et le BMT et ferait rapport aux autres TWP, à leurs sessions en 2020. Le mandat éventuel serait ensuite examiné par le TC, compte tenu des observations du TWC et du BMT, à sa cinquante-sixième session.

## Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

 Le TC examine les documents TC/55/3 et TC/55/3 Add.

 Le TC prend note des faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques concernant les points suivants :

i) Utilisation des caractères de résistance à la maladie;

ii) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS;

iii) Examen DHS des variétés mutantes du pommier;

iv) Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne;

v) Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales;

vi) Données d’expérience relatives aux caractères évalués sur la base d’échantillons globaux;

vii) Expérience en matière d’utilisation du code de couleurs RHS et ajout éventuel de couleurs à l’avenir;

viii) Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques;

ix) Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen;

x) Données d’expérience sur de nouveaux types et de nouvelles espèces;

xi) Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS;

xii) Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits;

xiii) Groupes de discussion chargés d’examiner la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins l’examen DHS”;

xiv) Évaluation de l’homogénéité d’après les plantes hors-type;

xv) Expérience en matière d’utilisation de deux sites sur un an pour les décisions au titre de l’examen DHS;

xvi) Mise au point et innovation des outils d’examen DHS;

xvii) Services Web fournis par l’UPOV;

xviii) Logiciel d’analyse statistique – Excel DHS; et

xix) Construction d’une base de données à partir des données relatives aux marqueurs moléculaires pour la gestion des collections de variétés.

## Documents TGP

 Le TC examine les documents TC/55/4 et TC/55/4 Add.

### Questions pour adoption par le Conseil en 2019

 Le TC prend note des versions révisées des documents TGP ci-après, qui devraient être soumises au Conseil pour adoption à sa cinquante-troisième session ordinaire, sous réserve de l’approbation du CAJ à sa soixante-seizième session.

* Document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” (document TGP/7/7), sur la base du document TGP/7/7 Draft 1 Rev.
* Document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” (document TGP/8/3), sur la base du document TGP/8/4 Draft 1.
* Document TGP/10 “Examen de l’homogénéité” (document TGP/10/1), sur la base du document TGP/10/2 Draft 1.
* Document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV” (document TGP/14/3), sur la base du document TGP/14/4 Draft 1.
* Document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)” (document TGP/15/1), sur la base du document TGP/15/2 Draft 2.

 Le TC note que, parallèlement à l’adoption des documents TGP révisés, le Conseil sera invité à adopter une version révisée du document TGP/0 “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents” (document TGP/0/10), sur la base du document TGP/0/11 Draft 1.

### Éventuelles futures révisions des documents TGP

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### Caractères applicables à certaines variétés seulement

 Le TC examine les documents TC/55/12 et TC/55/12 Add.

 Le TC examine la proposition de modifier comme suit les conseils figurant dans la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7 afin de permettre l’exclusion d’un caractère de l’observation sur la base du niveau d’expression d’un caractère pseudo-qualitatif ou quantitatif précédent.

 Le TC examine les exemples de caractères quantitatif et pseudo-qualitatif fournis par les TWP à leurs sessions tenues en 2019 pour expliquer comment la méthode peut être utilisée sans incidence sur les décisions relatives à la distinction.

 Le TC convient de modifier comme suit les orientations figurant dans la note indicative 18 (GN 18) du document TGP/7 :

“*3. Caractères applicables à certaines variétés seulement*

“Dans certains cas, le niveau d’expression d’un caractère qualitatif précédent fait qu’un caractère donné ne s’applique pas à un caractère ultérieur; par exemple, il ne serait pas possible de décrire la forme des lobes des feuilles d’une variété dont les feuilles ne possèdent pas de lobes.

“Dans les cas où ce n’est pas évident, ou lorsque les caractères sont séparés dans le tableau des caractères, la désignation du caractère suivant est précédée d’une mention soulignée des types de variétés auxquels elle s’applique, sur la base du caractère précédent.

“Les exemples ci-après expliquent comment la méthode peut être utilisée pour les caractères qualitatifs (QL), pseudo-qualitatifs (PQ) et quantitatifs (QN) :

(QL) Fleur : type : simple (1); double (2)

(PQ) Variétés à type de fleur simple seulement : Fleur : forme

(PQ) Capitule : type : simple (1); semi-double (2); double à œil de marguerite (3); double (4)

(QN) Variété à type de capitule double à œil de marguerite ou double seulement : Capitule : hauteur : court (3); moyen (5); haut (7)

(PQ) Plante : formation d’une pomme : absente (1); ouverte (2); fermée (3)

(QN) Variétés avec formation d’une pomme ouverte ou fermée seulement : Époque de formation de la pomme : très précoce (1); précoce (3); moyenne (5); tardive (7); très tardive (9)

(QN) Pilosité : absente ou très faible (1)

(PQ) Variétés avec pilosité autre qu’absente ou très faible seulement (1) : Pilosité : couleur

“L’exclusion des caractères de l’observation sur la base d’un caractère pseudo-qualitatif (PQ) ou quantitatif (QN) précédent dans certaines circonstances doit être appliquée avec prudence, compte tenu des conséquences pour l’examen de la distinction.”

#### TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

##### Traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’élaboration de descriptions variétales

 Le TC examine les documents TC/55/13 et TC/55/13 Add.

 Le TC convient avec le TWC que le titre du document devrait être modifié comme suit : “Traitement des données aux fins de l’élaboration de descriptions variétales concernant des caractères quantitatifs mesurés”.

 Le TC convient avec le TWC que les descriptions des méthodes ne sont pas suffisamment précises pour permettre leur application, ni pour déterminer les situations dans lesquelles leur utilisation serait appropriée.

 Le TC convient avec le TWC d’inviter les experts de l’Allemagne, de la France, de l’Italie, du Japon et du Royaume-Uni à fournir les renseignements ci-après comme point de départ pour décrire les exigences relatives à chaque méthode, lorsque cela se justifie :

* Pays
* Méthode
* Une série complète de variétés indiquées à titre d’exemple est-elle exigée? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* Une série partielle de variétés indiquées à titre d’exemple est-elle exigée? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* Degré de liberté variétés/années > 15? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* Des variétés standard sont-elles exigées? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* L’avis d’un phytotechnicien est-il exigé? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* La gamme complète d’expressions dans le cadre d’un essai en culture est-elle exigée? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* La méthode peut-elle être utilisée dans le cadre d’une mise en essai cyclique? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]
* Une gamme continue d’expressions est-elle exigée? [“oui”, “non” ou “ne s’applique pas”]

 Le TC convient avec le TWC que d’autres critères ou exigences peuvent être ajoutés par les experts fournissant les renseignements, si nécessaire.

 Le TC convient avec le TWC d’inviter les experts de l’Allemagne, de la France, de l’Italie et du Japon à fournir les renseignements demandés par le TC à l’expert du Royaume-Uni.

##### Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (COYU)

 Le TC examine les documents TC/55/4 et TC/55/4 Add.

 Le TC note que le TWC, à sa trente-septième session, a examiné un projet de section visant à remplacer le texte du document TGP/8 concernant la méthode d’analyse COYU, comme indiqué dans le document TC/55/4 Add. Il note que le TWC a invité l’expert du Royaume-Uni à établir une version révisée du projet de conseils, pour examen à sa trente-huitième session.

 Le TC note que le TWC a invité les membres qui utilisent des logiciels “R” ou “DUST” à examiner la nouvelle méthode d’analyse COYU afin de mettre en évidence d’éventuels points à améliorer.

#### TGP/14 : Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV

##### Noms de couleur pour le code RHS des couleurs

 Le TC examine le document TC/55/14.

 Le TC décide de réviser la liste des groupes de couleurs de l’UPOV contenue dans le document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV” sur la base des groupes de couleurs figurant à l’annexe I du document TC/55/14.

 Le TC décide de réviser le document TGP/14 : section 2 : sous-section 3 : “Couleur” et l’annexe de la sous-section 3 : “Noms de couleur pour le code RHS des couleurs” afin de prendre en considération l’introduction de la liste révisée des groupes de couleurs de l’UPOV, comme indiqué à l’annexe II du document TC/55/14.

 Le TC note que le TWF a invité un expert de la Nouvelle-Zélande à présenter, à sa cinquante et unième session qui se tiendra en 2020, un exposé sur l’utilisation du code RHS des couleurs dans l’examen DHS pour l’abricotier.

#### Document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)”

##### Nouvel exemple : marqueur propre aux caractères contenant des informations incomplètes sur le niveau d’expression

 Le TC examine les documents TC/55/15, TC/55/15 Add. et TC/55/15 Add. 2.

 Le TC examine la proposition relative à un exemple à inclure dans le document TGP/15 afin d’illustrer le cas où le marqueur propre aux caractères ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d’expression d’un caractère, comme indiqué à l’annexe du document TC/55/15, compte tenu des observations formulées par les TWP et le BMT.

 Le TC décide que l’exemple ci-après devrait être inclus dans le document TGP/15, tel que modifié par le TC-EDC :

“EXEMPLE 2 : MARQUEUR PROPRE AUX CARACTÈRES CONTENANT DES INFORMATIONS INCOMPLÈTES SUR LE NIVEAU D’EXPRESSION CONCERNANT LA RÉSISTANCE À LA MALADIE DE LA TOMATE

*établi par des experts des Pays-Bas*

“Exemple

“1. La résistance de la tomate à la souche 0 du virus de la mosaïque de la tomate (ToMV) est conférée par la présence de l’allèle *Tm1* du gène Tm1 ou les allèles *Tm2* ou *Tm22* du gène Tm2.

“2. Un marqueur unique identifie la présence des allèles *Tm2* et *Tm22* résistants et de l’allèle *tm2* sensible. Le marqueur Tm2/22 se situe dans la séquence codante de la protéine.

“3. Une variété sera résistante à la souche 0 du ToMV si l’allèle de résistance *Tm2* ou *Tm22* est présent.

“4. Une variété avec l’allèle homozygote *tm2* sera sensible à la souche 0 du ToMV à moins que la résistance ne soit codée par l’allèle de résistance *Tm1*. Dans ce cas, la résistance à la souche 0 du ToMV ne peut pas être déterminée par un test avec marqueurs d’ADN car il n’y a pas de marqueur fiable pour le gène Tm1.

“Tableau 1 : Présentation synthétique de la résistance au virus de la mosaïque de la tomate et des allèles de résistance :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Données génétiques | *tm2/tm2*et*tm1/tm1* | *Tm2/Tm2 ou Tm22/Tm22* ou *Tm22/Tm2* ou*Tm2/tm2 ou Tm22/tm2*et*Tm1/Tm1* ou *Tm1/tm1* ou *tm1/tm1* | *tm2/tm2*et*Tm1/Tm1* ou *Tm1/tm1*  |
| Marqueur*Tm2/22* | allèle de sensibilité | allèle de résistance | allèle de sensibilité |
| Résistance à la souche 0 du virus ToMV | nulle | présente | présente |

“5. Si une variété est censée être résistante à la souche 0 du virus de la mosaïque de la tomate, le test avec marqueurs d’ADN peut être effectué. Dans les cas où la résistance est fondée sur la présence de l’allèle *Tm2* ou *Tm22*, le test avec marqueurs d’ADN pourrait remplacer l’essai biologique traditionnel.

“6. Si le test avec marqueurs d’ADN ne confirme pas la résistance ou si la variété est censée être sensible, un essai biologique doit être effectué.”

 Le TC note que le nouvel exemple “Marqueur propre aux caractères contenant des informations incomplètes sur le niveau d’expression” deviendrait un deuxième exemple de modèle des “Marqueurs moléculaires propres aux caractères” dans le document TGP/15.

 Le TC convient que le modèle “Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation” devrait être présenté dans le document TGP/15 comme un deuxième exemple de modèle de “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”. Il estime qu’il convient de revoir la terminologie relative aux différents “Modèles” dans le document.

### Nouvelles propositions de révision des documents TGP

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### Procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen de l’UPOV

 Le TC examine s’il y a lieu de réviser la procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen, sur la base des informations fournies par le TWF.

 Le TC prend note des circonstances ci-après proposées par le TWF pour permettre aux experts de faire de nouvelles propositions de révision partielle des principes directeurs d’examen au cours de l’année :

* Propositions de suppression d’un caractère
* Propositions d’ajout d’un nouveau niveau d’expression ou d’une nouvelle illustration
* Propositions d’ajout de nouveaux exemples

 Le TC prend note des circonstances ci-après proposées par le TWF lorsqu’une procédure accélérée ne devrait pas s’appliquer :

* Propositions de groupement des caractères
* Propositions d’ajout de nouveaux caractères

 Le TC rappelle que, si une procédure accélérée devait être acceptée, les propositions de révision partielle des principes directeurs d’examen devraient être publiées au moins deux mois avant la session afin de laisser aux membres suffisamment de temps pour les examiner. Il note que le Bureau de l’UPOV aura également besoin de plus de temps pour préparer les documents avant leur publication en ligne.

 Le TC rappelle que des révisions partielles des principes directeurs d’examen peuvent être proposées aux sessions des TWP ou du TC, offrant ainsi au moins deux occasions par an de proposer des révisions partielles.

 Le TC note que des mises à jour fréquentes des principes directeurs d’examen pourraient nuire à l’harmonisation internationale et demande au TWF de s’interroger une nouvelle fois sur la pertinence d’une nouvelle procédure. Il décide que, si le TWF estime qu’une procédure accélérée est justifiée, celle-ci ne doit être appliquée que dans des cas exceptionnels.

##### Présentation dans les principes directeurs d’examen de notes exhaustives sur les caractères quantitatifs

 Le TC souscrit à la proposition de révision du document TGP/7 relative à la présentation de tous les niveaux d’expression concernant des caractères quantitatifs dans les principes directeurs d’examen.

##### Liens dans les principes directeurs d’examen vers les conseils pertinents figurant dans les documents TGP

 Le TC prend note de la proposition faite par le TWC, à sa trente-septième session, d’indiquer les conseils pertinents contenus dans les documents TGP pour lesquels des liens pourraient figurer dans les principes directeurs d’examen, et il convient d’inviter les TWP, à leurs sessions en 2020, à proposer des liens qui pourraient être indiqués.

 Le TC convient qu’il devra être rendu compte au TC, à sa cinquante-sixième session, des conseils pertinents de l’UPOV identifiés par les TWP, pour inclusion éventuelle dans le modèle de principes directeurs d’examen lors d’une révision ultérieure du document TGP/7.

#### TGP/12 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques

 Le TC note que le TWV, à sa cinquante-troisième session, est convenu que les orientations figurant dans les documents UPOV concernant l’utilisation des caractères de résistance aux maladies étaient claires et suffisantes pour le moment, comme indiqué au paragraphe 65 du document TC/55/4. Il convient qu’aucune autre mesure n’est requise à ce stade.

### Programme d’élaboration des documents TGP

 Le TC donne son aval au programme d’élaboration des documents TGP, tel qu’il figure à l’annexe IV du document TC/55/4, sous réserve de ses conclusions à cette session.

 Le TC décide d’étendre la portée du document “Documents TGP” à l’ensemble des documents d’information pertinents qui seront présentés lors de ses futures sessions.

## Techniques moléculaires

 Le TC examine les documents TC/55/7, TC/55/7 Add. et TC/55/7 Add. 2.

### Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‛Directives BMT’)”

 Le TC note que le BMT, à sa dix-huitième session, a examiné le document UPOV/INF/17/2 Draft 2 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‛Directives BMT’)”, comme indiqué au paragraphe 7 du document TC/55/7.

 Le TC note que le BMT a été informé, à sa dix-huitième session, de la proposition du TWV concernant l’élaboration d’orientations sur les éléments à inclure dans un protocole d’essai sur les marqueurs d’ADN pour un caractère particulier dans le document UPOV/INF/17, comme indiqué au paragraphe 9 du document TC/55/7.

 Le TC approuve la proposition présentée par le BMT, à sa dix-huitième session, de demander à la France, aux Pays-Bas et à l’Union européenne d’établir un nouveau projet de document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‛Directives BMT’)” (document UPOV/INF/17/2 Draft 3) pour examen à la dix‑neuvième session du BMT.

### Coopération entre organisations internationales

#### Document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA

 Le TC convient avec le BMT, à sa dix-huitième session, que les éléments pertinents tirés du Partenariat mondial sur les semences et la réponse à la question fréquemment posée sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS constitueraient une base appropriée à partir de laquelle le Bureau international pourrait, en concertation avec l’OCDE, élaborer un projet de document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA.

#### Inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires

 Le TC examine la possibilité d’établir un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”.

 Le TC approuve les éléments ci-après relatifs à l’inventaire :

* Pays ou organisation intergouvernementale utilisant des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires
* Question de savoir si l’administration utilise des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires
* Source [nom de l’administration] et coordonnées [adresse électronique]
* Type de technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires [AFLP, analyse de fragments par électrophorèse capillaire, MNP, RAPD-STS, SSR, SNP, Taqman, séquençage du génome entier, autre technique (préciser)] [plusieurs réponses possibles]
* Source des marqueurs moléculaires et coordonnées [adresse électronique]
* Disponibilité des marqueurs [publiquement disponibles ou marqueurs exclusifs]
* Situation (déjà utilisées ou en cours d’élaboration)
* Plantes pour lesquelles la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est utilisée et caractère concerné [noms botaniques et codes UPOV à indiquer]
* Objet de l’utilisation de la technique moléculaire [modèle de l’UPOV “Marqueurs moléculaires propres aux caractères”, modèle de l’UPOV “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”, pureté, identité, vérification de la conformité du matériel végétal avec une variété protégée pour l’exercice du droit d’obtenteur, vérification de l’hybridité]
* Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires a été utilisée dans le cadre de la certification des semences au cours des deux dernières années [certification nationale, certification de l’OCDE] [pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE]
* Nombre de fois où l’administration a utilisé la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires au cours des deux dernières années [routine, occasionnel] [par exemple, 1 à 5 fois, 6 à 20 fois, 21 à 100 fois, plus de 100 fois]
* Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est prévue ou non par [les principes directeurs d’examen de l’UPOV, les documents TGP de l’UPOV, d’autres documents de l’UPOV (veuillez préciser)]
* Question de savoir si la technique des marqueurs moléculaires est validée/reconnue/autorisée ou non [si oui, indiquer une organisation ou une administration particulière]
* [pertinent pour les systèmes des semences de l’OCDE]
* Question de savoir si l’administration a créé des bases de données avec les informations tirées de la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires

 Le TC convient que la “Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est validée ou non” devrait être modifiée comme suit : “Question de savoir si la technique faisant intervenir des marqueurs moléculaires est validée/reconnue/autorisée ou non”.

 Le TC décide de diffuser une circulaire pour inviter les membres de l’Union à répondre à un questionnaire afin de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en concertation avec l’OCDE.

 Le TC convient avec le BMT que le questionnaire devrait présenter les réponses de façon structurée, de sorte que les résultats puissent être comparés dans la mesure du possible.

 Le TC convient que le Bureau de l’Union devrait mener une enquête test avec les experts du Royaume‑Uni.

#### Listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires

 Le TC examine les initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires et approuve la proposition faite par le BMT, à sa dix-huitième session, de renouveler l’expérience des ateliers conjoints dans l’avenir.

 Le TC convient avec le BMT de proposer une initiative conjointe dans laquelle chaque organisation informerait les autres organisations de l’utilisation, dans ses travaux, de techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires.

 Le TC note qu’il n’y a aucune définition des techniques biochimiques et moléculaires à l’UPOV. Il convient que les informations tirées de l’enquête sur les techniques pourraient aider à clarifier les techniques considérées comme biochimiques ou moléculaires.

### Réunion destinée à favoriser la coopération dans l’utilisation des techniques moléculaires

 Le TC note que les TWP et le BMT, à leurs sessions de 2019, ont constitué des groupes de discussion afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires et étudier les domaines de coopération possibles. Il prend note des résultats des délibérations des TWP, indiqués aux paragraphes 32 à 35 du document TC/55/7, qui ont été communiqués au BMT à sa dix-huitième session.

#### Faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN, en 2019

 Le TC note que le BMT, à sa dix-huitième session, a été invité à élaborer des propositions relatives aux prochaines étapes concernant les domaines de coopération possibles dans l’utilisation des techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 38 du document TC/55/7.

 Le TC prend note des résultats des délibérations du BMT sur les questions relatives à la coopération entre les partenaires et les prestataires de services, notamment la confidentialité, l’accès aux données et au matériel :

* Les données relatives à l’empreinte d’ADN devraient être traitées de manière confidentielle;
* Les données relatives à l’identification des variétés utilisant un nombre restreint de marqueurs SNP pourraient être mises à la disposition du public;
* L’obtenteur devrait donner son consentement avant que des informations relatives à l’ADN soient partagées;
* Les obtenteurs devraient être informés de la publication de l’identification de variétés au moyen de marqueurs SNP;
* Les informations relatives à la lignée parentale devraient être traitées de manière confidentielle.
* Invitation adressée aux obtenteurs, aux organisations observatrices et aux autres participants concernant la présentation d’exposés sur les questions relatives à la propriété à l’occasion de la journée des obtenteurs, durant la dix-neuvième session du BMT;
* Proposition d’élaboration d’un modèle d’accord avec les obtenteurs concernant l’utilisation des données moléculaires. Ce modèle devrait inclure une exigence relative à la description de l’utilisation prévue des données;
* Noter que la Nouvelle-Zélande a fait connaître sa position sur la mise à disposition et l’utilisation du matériel végétal, y compris les données moléculaires. Par exemple, les données moléculaires seraient fournies uniquement sur autorisation de l’obtenteur.

 Le TC convient avec le BMT d’inviter les obtenteurs, les organisations observatrices et les autres participants à présenter des exposés sur les questions relatives à la propriété à l’occasion de la journée des obtenteurs, durant la dix-neuvième session du BMT.

 Le TC rappelle que la section 1 “Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d’examen des variétés” du document TGP/5 contient des orientations en matière de confidentialité des informations moléculaires.

## Coopération internationale en matière d’examen

 Le TC examine les documents TC/55/10 et TC/55/10 Add.

### Personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d’examen DHS

 Le TC prend note de la liste des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d’examen DHS qui figure à l’annexe du TC/55/10 et qui sera mise à disposition sur le site Web de l’UPOV après sa refonte.

 Le TC note qu’il sera demandé chaque année aux membres de l’UPOV de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d’examen DHS, au moment où ils seront invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 “Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”.

### Informations sur les possibilités de coopération internationale

 Le TC note que le thème de la coopération internationale en matière d’examen DHS, assorti d’explications sur les possibilités de coopération qui existent entre les membres de l’UPOV, a été présenté aux TWP à leurs sessions de 2019.

### Difficultés techniques empêchant la coopération technique

 Le TC note que les TWP, à leurs sessions de 2019, ont constitué des groupes de discussion chargés d’examiner les difficultés techniques ayant empêché la coopération en matière d’examen DHS et de proposer des solutions pour y remédier.

 Le TC examine les résultats des délibérations du TWO, du TWV, du TWF, du TWA et du TWC à leurs sessions de 2019, comme indiqué aux paragraphes 19 à 26 du document TC/55/10, et les solutions proposées pour remédier aux difficultés techniques soulevées, présentées aux paragraphes 27 et 28.

 Le TC convient d’inviter le Bureau de l’UPOV à élaborer un plan cohérent, fondé sur les solutions proposées ci-après pour répondre aux préoccupations exprimées par les TWP et proposer des moyens pour évaluer les incidences :

* Base de données GENIE : expérience pratique et coopération en matière d’examen
* Publication sur le site Web de l’UPOV d’une liste de personnes à contacter aux fins de l’examen DHS (voir les paragraphes 6 à 11)
* Base de données PLUTO : créer une fonction permettant de chercher les rapports d’examen DHS
* Outil multilingue en ligne permettant de demander les rapports d’examen DHS
* Sessions des TWP : encourager la présentation d’exposés sur les procédures d’examen DHS
* Modifier la section 6 du document TGP/5 afin que soient indiquées les variétés prises en considération dans l’examen (pas uniquement les variétés similaires)
* Modifier la section 6 du document TGP/5 afin que les données sur les observations réalisées sur le terrain soient fournies avec le rapport d’examen DHS pour chaque variété
* Traduire dans d’autres langues pertinentes l’accord administratif type pour la coopération internationale en matière d’examen des variétés (section 1 du document TGP/5)
* Créer une base de données commune renfermant des informations morphologiques et moléculaires pour certaines plantes et espèces
* Publier les procédures d’assurance qualité concernant l’examen des variétés
* Réaliser un sondage afin de connaître la façon dont les membres de l’UPOV utilisent les principes directeurs d’examen de l’UPOV

 Le TC convient de rendre compte au CAJ des questions politiques ou juridiques connexes présentées aux paragraphes 27 et 28 du document TC/55/10.

 Le TC note que les sessions des TWP pourraient être l’occasion pour les experts de renforcer la collaboration et l’échange d’informations et convient que les sessions des TWP devraient être utilisées pour intensifier la coopération entre membres.

## Bases de données d’information de l’UPOV

 Le TC examine les documents TC/55/5 et TC/55/5 Add.

### Modifications du “Guide relatif au système de codes UPOV”

 Le TC examine les propositions de modification du “Guide relatif au système de codes UPOV” visant à rendre compte de la création d’exceptions pour les codes UPOV pour le maïs éclaté, le maïs sucré et *Brassica oleracea*, figurant à l’annexe I du document TC/55/5.

 Le TC rappelle que le système de codes UPOV a pour principal but de résoudre le problème des synonymes pour les taxons végétaux et qu’il devrait être fondé sur des critères taxonomiques, compte tenu également du fait que le système de codes UPOV est utilisé par d’autres organisations internationales, comme l’ISTA.

 Le TC convient que les propositions d’exceptions au “Guide relatif aux systèmes de codes UPOV” ne correspondent pas au Germplasm Resources Information Network (GRIN). Il décide que les codes UPOV devraient continuer de suivre la taxonomie du GRIN autant que possible.

 Le TC convient de reporter la modification du “Guide relatif au système de codes UPOV” et d’examiner des solutions de remplacement permettant aux codes UPOV de fournir des informations utiles sur les groupes de variétés ou les types de variété aux fins de l’examen DHS. Il décide d’inviter le Bureau de l’Union à élaborer un document contenant des propositions, pour examen à sa cinquante-sixième session.

### Modification des codes UPOV

#### Propositions de modification des codes UPOV

 Le TC convient de modifier les codes UPOV suivants, comme indiqué aux paragraphes 18 à 62 du document TC/55/5 et aux paragraphes 4, 8 et 12 du document TC/55/5 Add.  :

* ASCOC, ASNEO, NEOFI et NEOFI\_FAL
* BERBE\_REP
* CITRU\_LIT
* CRTNT et CRTNT\_CAL
* ECSED et ECSED\_EMO
* ECHIN\_CHA
* EPICH\_FES
* EUTRE
* EUTRE\_JAP
* ISOPL, DGISO, ISOPL\_CAN et DGISO\_PCA
* HAWOR\_FAS, HAWOR\_LIM, HAWOR\_LFA et HAWOR\_MAR
* HAWOT\_FAS
* HAWOT\_LIM
* HAWOT\_LFA
* HELLE\_FNI
* HOMLC et HOMLC\_PLA
* LAVN\_XAL
* LOBIV et LOBIV\_SIL
* MAHON, MAHON\_ACA, MAHON\_AQU, MAHON\_BEA, MAHON\_JAP, MAHON\_LOM, MAHON\_PUM et MAHON\_REP
* MUEHL\_PLA
* NEOTY\_LOL
* SENEC\_BIC, SENEC\_CIN, SENEC\_CHE, SENEC\_CON, SENEC\_CRU, SENEC\_FIC, SENEC\_HER, SENEC\_JAC, SENEC\_LAX et SENEC\_TAL
* VANDA\_FAL
* WASAB et WASAB\_JAP

#### Mise en application des modifications des codes UPOV

 Le TC note que les membres de l’Union et les contributeurs de la base de données PLUTO seraient informés à l’avance des modifications apportées aux codes UPOV et de leur date au moyen d’une circulaire, comme indiqué au paragraphe 64 du document TC/55/5.

 Le TC note qu’il sera demandé aux contributeurs de la base de données PLUTO d’utiliser les codes UPOV modifiés lorsqu’ils soumettront leurs données relatives aux variétés végétales au Bureau de l’Union, comme indiqué au paragraphe 64 du document TC/55/5.

### Base de données PLUTO

#### Programme d’améliorations de la base de données PLUTO

 Le TC souscrit à la proposition de révision de la section 3.1.3 du “Programme d’améliorations de la base de données PLUTO” visant à rendre compte de l’adoption comme jeu de caractères acceptables de celui de la norme ISO/CEI 8859 1: 1998, comme suit :

“3.1.3 Sous réserve des dispositions de la section 3.1.4, le jeu de caractères des données est le jeu de caractères ASCII [Code standard américain pour l’échange d’informations] étendu, tel qu’il est défini dans la norme ISO/CEI [Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale] 8859 1: 1998.”

 Le TC note que le CAJ, à sa soixante-seizième session, examinera la proposition de révision de la section 3.1.3 du “Programme d’améliorations de la base de données PLUTO”, en tenant compte des observations formulées par le TC à sa cinquante-cinquième session.

### Demande du Comité de la nomenclature de l’ISTA

 Le TC note que le Bureau de l’Union a reçu une requête du Comité de la nomenclature de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA) relative à la fourniture de codes UPOV pour tous les noms botaniques figurant sur la liste stabilisée des noms botaniques de plantes de l’ISTA, comme indiqué au paragraphe 2 du document TC/55/5 Add. Le 3 octobre 2019, le Bureau de l’Union a fourni au Comité de la nomenclature de l’ISTA une liste de codes UPOV couvrant tous les noms botaniques de la liste stabilisée de l’ISTA.

## Échange et utilisation de logiciels et d’équipements

 Le TC examine le document TC/55/6.

### Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

 Le TC note que le Conseil, à sa cinquante-deuxième session ordinaire tenue à Genève le 2 novembre 2018, a adopté le document UPOV/INF/16/8 “Logiciels échangeables”.

 Le TC note qu’aucun renseignement nouveau n’a été reçu des membres de l’Union en réponse à la circulaire E-19/045 les invitant à donner ou à actualiser les renseignements sur l’utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16/8.

### Document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”

 Le TC examine le document UPOV/INF/22/6 Draft 1 et convient de proposer la révision du document UPOV/INF/22 sur cette base.

 Le TC note que les propositions formulées par le TC à sa cinquante-cinquième session, au sujet de la révision du document UPOV/INF/22, seraient communiquées au CAJ à sa soixante-seizième session prévue à Genève le 30 octobre 2019 et que, sous réserve de l’accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22/6 serait présenté pour adoption par le Conseil à sa cinquante-troisième session ordinaire prévue à Genève le 1er novembre 2019.

### Publication des documents UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” et UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” sous une forme se prêtant à des recherches

 Le TC note que les informations contenues dans les documents UPOV/INF/16 et UPOV/INF/22 seraient publiées sous une forme se prêtant à des recherches sur le site Web de l’UPOV après la mise en place du nouveau site Web.

## Ateliers préparatoires

 Le TC examine le document TC/55/9.

 Le TC prend note du compte rendu de l’atelier préparatoire tenu par le TWO en 2019.

 Le TC note que les éléments à examiner lors des ateliers préparatoires du TWA, du TWC, du TWF, du TWV et du BMT ont été présentés comme une introduction aux points de l’ordre du jour correspondants durant le déroulement normal des sessions.

 Le TC rappelle que les ateliers préparatoires sont l’occasion pour les participants locaux de suivre une formation et convient que les hôtes des groupes de travail techniques devraient pouvoir décider s’ils souhaitent ou non organiser un atelier préparatoire avant la session du TWP.

 Le TC convient que les TWP devraient être invités à envisager la possibilité d’organiser des ateliers préparatoires lorsqu’ils examinent la date et le lieu de leurs futures sessions.

 Le TC convient que le Bureau de l’Union devrait examiner la possibilité d’enregistrer un webinaire de sorte qu’une partie du contenu de l’atelier préparatoire soit disponible en ligne à des fins d’enseignement à distance.

 Le TC convient que les éléments ci-après soient présentés comme une introduction aux points de l’ordre du jour correspondants durant le déroulement normal des sessions du TWA, du TWF, du TWO et du TWV en 2020 :

1. Présentation de l’UPOV et du rôle des groupes de travail techniques (TWP)
2. Aperçu de l’introduction générale (document TG/1/3 et des documents TGP)
* Les caractères comme base de l’examen DHS et sélection des caractères
1. Conseils pour l’élaboration des principes directeurs d’examen (document TGP/7)
2. Objet des principes directeurs d’examen, matériel requis et méthode d’examen;
3. Méthode d’observation (MS, MG, VS, VG);
4. Types d’expression (QL, PQ, QN), notes et distinction;
5. Caractères de forme et de couleur;
6. Variétés indiquées à titre d’exemple
7. Processus d’élaboration des principes directeurs d’examen, y compris modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web; texte standard supplémentaire; et notes indicatives.
8. Procédure d’adoption des principes directeurs d’examen par correspondance
9. Rôle de l’expert principal qui rédige les principes directeurs d’examen et informations sur sa participation en qualité d’expert intéressé
10. Possibilités de coopération internationale en matière d’examen DHS
11. Ordre du jour de la session du TWP
12. Réactions des participants

 Le TC convient que les éléments ci-après soient présentés comme une introduction aux points de l’ordre du jour correspondants au cours du déroulement normal des sessions du TWC et du BMT en 2020 :

1. Présentation de l’UPOV et du rôle des groupes de travail techniques (TWP) et du BMT
2. Aperçu de l’introduction générale (document TG/1/3 et des documents TGP)
3. Aperçu des essais DHS et des principes directeurs d’examen
4. Ressources en ligne de l’UPOV
	* 1. Législations des membres de l’UPOV : UPOV Lex, base de données GENIE
		2. Demandes de droit d’obtenteur : l’outil de demande de droit d’obtenteur UPOV PRISMA
		3. Examen DHS : base de données GENIE, modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web, Code UPOV
		4. Dénomination variétale/nouveauté : base de données PLUTO
5. Situation à l’UPOV concernant l’utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans l’examen DHS
6. La notion de variétés essentiellement dérivées
7. Le rôle de l’UPOV dans l’identification des variétés
8. Ordre du jour des sessions du TWC et du BMT

## Questions concernant les descriptions variétales

 Le TC examine le document TC/55/11.

 Le TC convient de proposer la révision du document TGP/5 : Section 6 “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale”, sur la base de la proposition figurant dans l’annexe du document TC/55/11.

## Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et des TWP

 Le TC examine le document TC/55/24.

### Courriers d’invitation

 Le TC convient que les courriers d’invitation aux réunions des TWP devraient être envoyés plus tôt que les trois mois prévus actuellement et que la “Note d’orientation pour les hôtes des TWP” devrait indiquer un délai d’au moins six mois.

 Le TC convient d’inviter le Bureau de l’Union à rédiger une brève description du rôle essentiel des travaux des TWP, qui accompagnera les courriers d’invitation aux sessions des TWP.

### Organisation d’un séminaire à Genève

 Le TC étudie la possibilité d’organiser un séminaire pour faire connaître l’importance des activités techniques menées à l’UPOV et convient d’examiner plus avant le but de ce séminaire et le public visé avant d’approfondir cette idée.

### Participation aux réunions du TC et des TWP par voie électronique

 Le TC note que les invitations aux réunions de 2019 des TWP invitaient les destinataires à indiquer les sujets auxquels ils souhaiteraient participer par voie électronique.

## Dénominations variétales

 Le TC examine les documents TC/55/8 et TC/55/8 Add.

 Le TC prend note des observations formulées par les TWP et approuve la proposition de révision de la liste des classes dans le document UPOV/INF/12/5, comme suit :

1. Proposition de division de la classe 205 actuelle (*Cichorium et Lactuca*) en deux nouvelles classes :

• Classe : Lactuca – *Cichorium endivia* (frisée et scarole), *Cichorium intybus* var. (endive/witloof et chicorées italiennes)

• Classe : *Cichorium intybus* var. *sativum* (chicorée industrielle)

b) Proposition d’ajout du genre *Epichloe* (anciennement *Neotyphodium*) à la classe 203 (*Agrostis, Dactylis, Festuca, Festulolium, Lolium, Phalaris, Phleum* et *Poa*)

## Principes directeurs d’examen

 Le TC examine le document TC/55/2.

### Principes directeurs d’examen adoptés par correspondance

 Le TC note qu’un principe directeur d’examen révisé et que six principes directeurs d’examen partiellement révisés pour la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité, indiqués dans le tableau ci-dessous, ont été adoptés par correspondance sur la base des modifications figurant dans l’annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC :

| \*\* | TWP | Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento | English | Français | Deutsch | Español | Botanical name |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS |
| AU | TWF | TG/137/5 | Blueberry | Myrtille | Heidelbeere | Arándano americano | Vaccinium angustifolium x V. myrsinites x V. corymbosum; V. angustifolium Aiton; Hybrids between V. corymbosum and V. angustifolium;V. corymbosum x V. angustifolium x V. virgatum;V. corymbosum L.;V. formosum Andrews;V. myrtilloides Michx.;V. myrtillus L.; V. simulatum Small; V. virgatum Aiton |
| PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS |
| FR | TWV | TG/7/10 Rev. 2 | Pea | Pois | Erbse | Guisante, Arveja | Pisum sativum L,Pisum arvense L. |
| NL | TWV | TG/13/11 Rev. | Lettuce | Laitue | Salat | Lechuga | Lactuca sativa L. |
| NL | TWV | TG/55/7 Rev. 6 | Spinach | Épinard | Spinat | Espinaca | Spinacia oleracea L. |
| ES | TWF | TG/56/4 Corr. Rev. | Almond | Amandier | Mandel | Almendro  | Prunus dulcis (Mill.) D.A.Webb, Prunus amygdalus (L.) |
| NZ | TWF | TG/98/7 Rev. | Actinidia, Kiwifruit | Actinidia  | Actinidia  | Actinidia  | Actinidia Lindl. |
| BR | TWF | TG/314/1 Rev. | Coconut | Cocotier | Kokosnuß | Cocotero | Cocos nucifera L. |

### Principes directeurs d’examen pour adoption

 Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC adopte trois nouveaux principes directeurs d’examen, cinq principes directeurs d’examen révisés et sept principes directeurs d’examen partiellement révisés pour la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité, indiqués dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications figurant dans l’annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC. Le TC convient qu’ils doivent être publiés sur le site Web de l’UPOV le plus tôt possible :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

| \*\* | TWP | Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento | English | Français | Deutsch | Español | Botanical nameNom botaniqueBotanischer NameNombre botánico |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

 |
|   |
|

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTILINIEN /NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| JP |

 |

|  |
| --- |
| TWO |

 |

|  |
| --- |
| TG/CALEN(proj.4) |

 |

|  |
| --- |
|  |

Calendula |

|  |
| --- |
| Calendula |

 |

|  |
| --- |
| Ringelblume |

 |

|  |
| --- |
| Caléndul |

 |

|  |
| --- |
| *Calendula* L. |

 |
|

|  |
| --- |
| ZA |

 |

|  |
| --- |
| TWO |

 |

|  |
| --- |
| TG/GAZAN(proj.4) |

 |

|  |
| --- |
| Gazania |

 |

|  |
| --- |
| Gazania |

 |

|  |
| --- |
| Gazania |

 |

|  |
| --- |
| Gazania |

 |

|  |
| --- |
| *Gazania* Gaertn. |

 |

 |
|

|  |
| --- |
| ES |

 |

|  |
| --- |
| TWF |

 |

|  |
| --- |
| TG/JUGLA(proj.6) |

 |

|  |
| --- |
| Black Walnut |

 |

|  |
| --- |
| Noyer noir |

 |

|  |
| --- |
| Schwarznuss |

 |

|  |
| --- |
| Nogal negro |

 |

|  |
| --- |
|  |

*Juglans hindsii* (Jeps.) R. E. Sm.; *J. hindsii* × *J. regia*; *J. major* (Torr.) A. Heller; *J. major* x *J. regia*; *J. nigra* L.; *J. nigra* x *J. regia* L. |

|  |
| --- |
| REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWO |

 |

|  |
| --- |
| TG/29/8(proj.4) |

 |

|  |
| --- |
| Alstroemeria |

 |

|  |
| --- |
| Alstroemère |

 |

|  |
| --- |
| Inkalilie |

 |

|  |
| --- |
| Alstroemeria |

 |

|  |
| --- |
| *Alstroemeria* L. |

 |
|

|  |
| --- |
| FR |

 |

|  |
| --- |
| TWV |

 |

|  |
| --- |
| TG/106/5(proj.4) |

 |

|  |
| --- |
| Leaf beet, Swiss chard |

 |

|  |
| --- |
| Poirée, Bette à cardes |

 |

|  |
| --- |
| Mangold |

 |

|  |
| --- |
| Acelga |

 |

|  |
| --- |
| Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. flavescens DC. |

 |
|

|  |
| --- |
| AU |

 |

|  |
| --- |
| TWF |

 |

|  |
| --- |
| TG/111/4(proj.5),TC/55/18 |

 |

|  |
| --- |
| Macadamia  |

 |

|  |
| --- |
| Macadamia  |

 |

|  |
| --- |
| Macadamia  |

 |

|  |
| --- |
| Macadamia  |

 |

|  |
| --- |
| *Macadamia integrifolia* Maiden et Betche; *Macadamia tetraphylla* L. Johns. |

 |
|

|  |
| --- |
| AU |

 |

|  |
| --- |
| TWO |

 |

|  |
| --- |
| TG/175/4(proj.3) |

 |

|  |
| --- |
| Kangaroo Paw |

 |

|  |
| --- |
| Anigozanthos |

 |

|  |
| --- |
| Känguruhblume |

 |

|  |
| --- |
| Anigozanthos |

 |

|  |
| --- |
| *Anigozanthos* Labill., Macropidia fuliginosa (Hook.) Druce |

 |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWV |

 |

|  |
| --- |
| TG/183/4(proj.3) |

 |

|  |
| --- |
| Fennel |

 |

|  |
| --- |
| Fenouil |

 |

|  |
| --- |
| Fenchel |

 |

|  |
| --- |
| Hinojo |

 |

|  |
| --- |
| Foeniculum vulgare Mill. |

 |

 |
|   |
| PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN ADOPTÉS /TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWV |

 |

|  |
| --- |
| TG/44/11 Rev. 3 (proj.2) |

 |

|  |
| --- |
| Tomato |

 | Tomato

|  |
| --- |
|  |

 | Tomato

|  |
| --- |
|  |

 | Tomato

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| Solanum lycopersicum L. |

 |
|

|  |
| --- |
| FR |

 |

|  |
| --- |
| TWF |

 |

|  |
| --- |
| TG/104/5 Rev. 2 (proj.2) |

 |

|  |
| --- |
| Melon |

 |

|  |
| --- |
| Melon |

 | Melone

|  |
| --- |
|  |

 | Melón

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| Cucumis melo L. |

 |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWV |

 |

|  |
| --- |
| TG/142/5 Rev. (proj.1), TC/55/17 |

 |

|  |
| --- |
| Watermelon |

 |

|  |
| --- |
| Pastèque |
|  |

 | Wassermelone

|  |
| --- |
|  |

 | Sandía

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| *Citrullus lanatus* (Thunb.) Matsum. et Nakai |

 |
|

|  |
| --- |
| ES |

 |

|  |
| --- |
| TWF |

 |

|  |
| --- |
| TG/202/1 Rev. 2 (proj.2) |

 |

|  |
| --- |
| Oranges |

 |

|  |
| --- |
| Oranger |
|  |

 | Orangen

|  |
| --- |
|  |

 | Naranjo

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| Citrusaurantium L., Citrus sinensis (L.) Osbeck |

 |
|

|  |
| --- |
| ES |

 |

|  |
| --- |
| TWF |

 |

|  |
| --- |
| TG/204/1 Rev. 2 (proj.2) |

 |

|  |
| --- |
| Grapefruit and Pummelo |

 | Pomelo et Pamplemoussier

|  |
| --- |
|  |

 | Grapefruit und Pampelmuse

|  |
| --- |
|  |

 | Pomelo y Pummelo

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| Citrus × paradisi Macfad. |

 |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWO |

 |

|  |
| --- |
| TG/213/2 Rev. (proj.3) |

 |

|  |
| --- |
| Phalaenopsis |

 | Phalaenopsis | Phalaenopsis | Phalaenopsis |

|  |
| --- |
| Phalaenopsis Blume |

 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\* | TWP | Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento | English | Français | Deutsch | Español | Botanical nameNom botaniqueBotanischer NameNombre botánico |
|

|  |
| --- |
| NL |

 |

|  |
| --- |
| TWV |

 |

|  |
| --- |
| TG/294/1 Corr. Rev. 3 (proj.1) |

 |

|  |
| --- |
| Tomato Rootstocks |

 | Porte-greffe de tomate

|  |
| --- |
|  |

 | Tomatenunterlagen

|  |
| --- |
|  |

 | Portainjertos de tomate

|  |
| --- |
|  |

 |

|  |
| --- |
| *Solanum lycopersicum* L. x  *S. cheesmaniae* (L. Ridley) Fosberg, *S. lycopersicum* L. x  *S. peruvianum* (L.) Mill., S. pimpinellifolium L. x  S. habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner, *Solanum habrochaites* S. Knapp *&* D.M. Spooner, *S. lycopersicum* L. var. *lycopersicum* x  *S. habrochaites* S. Knapp & D.M. Spooner |

 |

 |

 Le TC-EDC est convenu que le projet de principes directeurs d’examen du coréopsis (document TG/COREO(proj.3)) devrait être renvoyé au TWO afin d’éclaircir certaines questions techniques, comme indiqué dans l’annexe II du présent compte rendu.

 Le TC-EDC est convenu que certaines modifications rédactionnelles devaient être apportées au projet de principes directeurs d’examen du pourpier (document TG/242/4(proj.2)) et est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion qui se tiendra en mars 2020.

### Corrections apportées aux principes directeurs d’examen

 Le TC prend note des corrections ci-après apportées aux principes directeurs d’examen adoptés pour la lobélie, le concombre et l’urochloa :

* Principes directeurs d’examen de la lobélie (document TG/293/1 Corr.)

Suppression des notes “1” et “2” de l’explication Ad. 27 “Labelle inférieur : zone blanche sur la face supérieure”.

* Principes directeurs d’examen du concombre (documents TG/61/7 Rev. 2 Corr. 2 (EN, DE) et TG/61/7 Rev. 2 Corr. 3 (FR, ES))

Correction du type d’expression du caractère 47 “Résistance au mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*) (Pcu)” qu’il convient d’indiquer comme QL au lieu de QN.

* Principes directeurs d’examen de l’urochloa (document TG/322/1 Corr.)

Correction du nombre de caractères dans l’explication Ad. 14, 16, 17 (“Inflorescence : longueur du rachis”, “Inflorescence : longueur des racèmes de la base”, “Inflorescence : longueur du pédoncule”) pour renvoyer aux parties correctes de la plante.

### Projets de principes directeurs d’examen examinés par les TWP en 2019

 Le TC prend note des projets de principes directeurs d’examen examinés par le TWF à sa session de 2018 et par les TWP à leurs sessions de 2019, dont la liste figure à l’annexe III du document TC/55/2.

### Projets de principes directeurs d’examen devant être examinés par les TWP en 2020

 Le TC approuve le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen adoptés, qui figure à l’annexe IV du document TC/55/2, avec les modifications ci-après :

#### Révision partielle des principes directeurs d’examen du chrysanthème

 Le TC convient de demander une révision partielle des principes directeurs d’examen du chrysanthème (document TG/26/5 Corr. 2) afin d’étendre leur portée à toutes les variétés de *Chrysanthemum*L*.*.

#### Révision partielle des principes directeurs d’examen du calibrachoa

 Le TC prend note de la proposition du Japon et convient de demander la révision partielle des principes directeurs d’examen du calibrachoa (document TG/207/2), caractères 16 à 20, 28 et 29, afin de supprimer la restriction relative à l’observation pour certains types de variétés.

### Situation des principes directeurs d’examen existants ou des projets de principes directeurs d’examen

 Le TC prend note de la situation des principes directeurs d’examen existants ou des projets de principes directeurs d’examen, figurant à l’annexe V du document TC/55/2.

### Versions remplacées des principes directeurs d’examen

 Le TC prend note de la liste des principes directeurs d’examen remplacés, figurant à l’annexe VI du document TC/55/2.

 Le TC note que les versions remplacées des principes directeurs d’examen peuvent être consultées sur la page du site Web de l’UPOV consacrée à ces principes.

### Caractères supplémentaires

 Le TC prend note des caractères et des niveaux d’expression supplémentaires notifiés au Bureau de l’Union depuis la cinquante-quatrième session du TC (voir les annexes VII et VIII du document TC/55/2) :

#### Plantes agricoles

##### Caractères supplémentaires

* *Dactylis glomerata* L. : voir l’annexe VII (en anglais seulement)
	+ “Plant: natural height in autumn (without vernalization)”
* *Lolium multiflorum* L. : voir l’annexe VII (en anglais seulement)
	+ “Plant: length in autumn of year of sowing”
	+ “Leaf: length (at vegetative stage)”

#### Plantes ornementales

##### Nouveau niveau d’expression

* *Lavandula* L. : voir l’annexe VIII
	+ Épi : forme “conique et cylindrique (50%-50%)”

 Le TC note que les caractères ou les niveaux d’expression supplémentaires notifiés seront présentés au TWA ou au TWO, selon le cas, à leurs sessions de 2020, afin de décider s’ils doivent être publiés sur la page Web à l’intention des rédacteurs de principes directeurs d’examen du site Web de l’UPOV ou s’il convient d’engager une révision totale ou partielle des principes directeurs d’examen concernés.

## Questions pour information

 Le TC note que, parallèlement à la décision prise par le Conseil d’organiser une seule session annuelle des organes de l’UPOV à Genève, une série de mesures ont été adoptées pour rendre les sessions les plus efficaces possible, notamment la séparation des documents en deux types de documents : les documents contenant des questions nécessitant une décision par l’organe concerné (“documents pour décision”); et les documents présentés pour information uniquement.

 Le TC note que les documents présentés pour information uniquement sont publiés dans une section distincte du site Web de l’organe concerné (“section d’information”) et ne sont pas examinés individuellement.

 Le TC note que les documents ci-après ont été publiés en tant que documents d’information sur la page Web de la cinquante-cinquième session du TC :

a) Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (document TC/55/INF/4)

b) Bases de données d’information de l’UPOV (document TC/55/INF/2)

c) Bases de données sur les descriptions variétales (document TC/55/INF/3)

d) UPOV PRISMA (document TC/55/INF/5)

e) Techniques moléculaires (document TC/55/INF/6)

f) Dénominations variétales (document TC/55/INF/7)

g) Différences dans les notes pour l’évaluation de la distinction (document TC/55/INF/9)

## Programme de la cinquante-sixième session

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV
4. Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Fusion possible du BMT et du TWC
9. Stratégie de coopération en matière d’examen
10. Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et des TWP
11. Informations et bases de données
	1. Bases de données d’information de l’UPOV
	2. UPOV PRISMA
	3. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements
	4. Bases de données sur les descriptions variétales
12. Travaux préparatoires
13. Dénominations variétales
14. Débat sur l’écart minimal entre les variétés
15. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements
16. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité
17. Principes directeurs d’examen
18. Programme de la cinquante-septième session
19. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
20. Clôture de la session

## Président et vice-président

 Le TC fait observer que le mandat de la présidence de M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas) arrivera à son terme à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil. Il propose au Conseil d’élire M. Nik Hulse (Australie) nouveau président et Mme Beate Ruecker (Allemagne) nouvelle vice-présidente du TC pour les trois années à venir.

## Médaille de l’UPOV

 À la clôture de la session, le secrétaire général adjoint a décerné à M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas) une médaille d’argent de l’UPOV pour le remercier d’avoir présidé le TC de 2017 à 2019. En remettant la médaille, le secrétaire général adjoint a rappelé que M. van Ettekoven avait occupé les fonctions ci-après à l’UPOV : président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) de 2015 à 2017; vice-président du Comité technique (TC) de 2014 à 2016; et président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) de 2003 à 2005. M. van Ettekoven, qui jouit d’une renommée mondiale, a également été conférencier et formateur dans le cadre de plusieurs activités de renforcement des capacités menées par l’UPOV dans différentes régions.

 Parmi les progrès accomplis par le TC sous la présidence de M. van Ettekoven, le secrétaire général adjoint a souligné les suivants : l’adoption de 65 principes directeurs d’examen nouveaux ou révisés; l’initiative tendant à organiser les réunions du BMT et du TWC durant la même semaine et au même endroit; la réorganisation des sessions du TC conjointement à celles du Conseil, en les ramenant à deux jours; la mise en place de la procédure pour l’adoption des principes directeurs d’examen par correspondance; l’examen des ateliers préparatoires; la coopération avec l’ISTA et l’OCDE concernant l’utilisation d’informations relatives à l’ADN aux fins de leurs objectifs; l’initiative concernant la façon de renforcer la coopération internationale en matière d’examen DHS; et la révision des documents ci-après : TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”, TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”, TGP/10 “Examen de l’homogénéité”; TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV”; et TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)”.

 Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 29 octobre 2019.

[L’annexe I suit]

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the Members /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Pretoria
(e-mail: noluthandon@daff.gov.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Departement, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Raimundo LAVIGNOLLE (Sr.), Presidente del Directorio, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: rlavignolle@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual y Recursos Fitogenéticos, Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE (Mr.), Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: nik.hulse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Saat- und Pflanzgut, Pflanzenschutzdienst und Bienen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien
(e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Vladzimir HRAKUN (Mr.), Deputy Minister, Ministry of Agriculture and Food Production, Minsk
(e-mail: belsort@sorttest.by)

Uladzimir BEINIA (Mr.), Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@sorttest.by)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director of DUS Testing, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: tatianasortr@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) / BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /
BOLIVIEN (PLURINATIONALER STAAT) / BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Sergio Rider ANDRADE CÁCERES (Sr.), Director Nacional de Semillas, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), La Paz
(e-mail: rideran@yahoo.es)

Freddy CABALLERO LEDEZMA (Sr.), Responsable de la Unidad de Fiscalización y Registro de Semillas, Registros y protección de Variedades Vegetales, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), La Paz
(e-mail: calefred@yahoo.es)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

Bistra PAVLOVSKA (Ms.), Executive Director, Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control (EAVTFISC), Sofia
(e-mail: bistra.pavlovska@iasas.government.bg)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@canada.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: ashley.balchin@canada.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Departamento, Registro de Variedades Protegidas,
División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science & Technology (DCST), MARA, Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Zhiqiang MA (Mr.), Director, Division of Variety Management, Department of Seed Industry Management, Beijing
(e-mail: zyspzc@agri.gov.cn)

Sanqun LONG (Mr.), Deputy Director General, PVP Office, National Forestry and Grassland Administration, Beijing
(e-mail: LSQ9106@126.com)

Yongqi ZHENG (Mr.), Director, Laboratory for Molecular Testing of New Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration, Beijing
(e-mail: zhengyq@caf.ac.cn)

Wu BOXUAN (Mr.), Principal Staff, China National Intellectual Property Administration, Beijing
(e-mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Heidi VÁSCONES (Sra.), Tercer Secretario, Misión Permanente de la República del Ecuador ante la OMC, Ginebra
(e-mail: t.hvascones@cancilleria.gob.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Kristiina DIGRYTE (Ms.), Adviser, Plant Health Department, Tallinn
(e-mail: kristiina.digryte@agri.ee)

Laima PUUR (Ms.), Councellor, Estonian Agricultural Board, Viljandi
(e-mail: laima.puur@pma.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA /
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Elaine WU (Ms.), Senior Counsel, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office, United States Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: elaine.wu@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)

Brian IKENBERRY (Mr.), Plant Variety Protection Examiner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: brian.ikenberry@usda.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Adviser, Permanent Mission, Chambésy
(e-mail: fulenayn@state.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /
FEDERACIÓN DE RUSIA

Olga LESNYKH (Ms.), Executive Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: gossort.rf@yandex.ru)

Aleksey VAGIN (Mr.), Head, Department of Methodology and International Cooperation, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: alexsky@yandex.ru)

Antonina TRETINNIKOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow
(e-mail: tretinnikova@mail.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tarja Päivikki HIETARANTA (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food Authority, Loimaa
(e-mail: tarja.hietaranta@evira.fi)

Kati LASSI (Ms.), Senior Specialist, Helsinki
(e-mail: kati.lassi@mmm.fi)

Kirsi Marjatta HEINONEN (Ms.), Counsellor, Permanent Representation of Finland In European Union, Bruxelles
(e-mail: Kirsi.heinonen@formin.fi)

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Unit, Finnish Food Authority, Loimaa
(e-mail: kaarina.paavilainen@ruokavirasto.fi)

FRANCE / France / FRANKREICH / FRANCIA

Georges SICARD (M.), Directeur, Secteur Etude des variétés, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: georges.sicard@geves.fr)

Yvane MERESSE (Mme), Responsable INOV, Groupe d'Étude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé
(e-mail: yvane.meresse@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

György PERNESZ (Mr.), Head, Variety Testing Dept. for Horticultural Crops, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Budapest
(e-mail: perneszgy@nebih.gov.hu)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI (Mr.), Scientific Coordinator Seed Area, CREA-DC, Milano
(e-mail: piergiacomo.bianchi@crea.gov.it)

Romana BRAVI (Mrs.), Vegetable DUS Testing, Agricultural Research Council and Economics Analysis - Plant Protection and Seed Certification (CREA - DC), Bologna
(e-mail: romana.bravi@crea.gov.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Atsuhiro MENO (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: atsuhiro\_meno150@maff.go.jp)

Manabu SUZUKI (Mr.), Deputy Director for International Affairs, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: manabu\_suzuki410@maff.go.jp)

Manabu OSAKI (Mr.), Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: manabu\_osaki190@maff.go.jp)

KENYA / Kenya / KENIA / KENYA

George Ombaso MOGAKA (Mr.), Corporation Secretary and Head of Legal Affairs, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: gmogaka@kephis.org)

Gentrix Nasimiyu JUMA (Ms.), Chief Plant Examiner, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: gjuma@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Senior Officer, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga
(e-mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Chargée de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité de Produits Alimentaires, Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Pia BORG (Ms.), Senior Advisor, Norwegian Food Safety Authority, Brumunddal
(e-mail: pia.borg@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY (Mr.), PVP Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE /
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION /
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM /
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL

Jean-Baptiste Noël WAGO (M.), Directeur Général Adjoint, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: jean-baptiste.Wago@oapi.int)

Vladimir MEZUI (M.), Examinateur des Brevets, chargé des obtentions végétales, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
(e-mail: vladimir.mezui@oapi.int)

Paraguay / Paraguay / Paraguay / Paraguay

Jadiyi Concepcion TORALES SALINAS (Sra.), Directora, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: jadiyi.torales@senave.gov.py)

Dahiana María OVEJERO MALDONADO (Sra.), Jefe, Departamento de Protección y Uso de variedades, Direccion de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: dahiana.ovejero@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO & NATURE, The Hague
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

Bert SCHOLTE (Mr.), Head Department Variety Testing, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: b.scholte@naktuinbouw.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Senior PVP Policy Advisor, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

Henk J. DE GREEF (Mr.), Specialist DUS testing ornamentals, Team DUS ornamental & fruit crops, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: h.d.greef@naktuinbouw.nl)

pérou / peru / peru / perú

Cristobal MELGAR (Mr.), Economic Affairs Official, Misión Permanente del Perú ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra, Ginebra
(e-mail: cmelgar@onuperu.org)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL (Mr.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: m.krol@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Keun-Jin CHOI (Mr.), Director, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (MAF), Kangwon-do
(e-mail: kjchoi1001@korea.kr)

Eunhee SOH (Ms.), Senior Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeonsangbok-do
(e-mail: eunhee.soh@korea.kr)

Eun-Jung HEO (Ms.), Agricultural Researcher, Seobu Branch, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs (MAFRA)
(e-mail: heoej@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON (Mr.), Chairman, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Deputy Head, Patents Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE Dominicaine / dominican REPUBLIC / dominikanische REPUBLIK /
REPÚBLICA Dominicana

Maria Ayalivis GARCIA MEDRANO (Sra.), Directora, Oficina de Registros de Variedades y Proteccion de los Derechos de Obtentor (Orevado), Santo Domingo
(e-mail: mgarcia@orevado.gob.do)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Radmila SAFAŘÍKOVÁ (Ms.), Senior Officer, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro
(e-mail: ngwedi@yahoo.com)

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders' Rights, Plant Breeders Rights' Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: twalib.njohole@kilimo.go.tz)

Asia Filfil THANI (Ms.), Registrar of Plant Breeders' Rights Zanzibar, Ministry of Agriculture and Natural Resources, Zanzibar
(e-mail: asiathani@yahoo.com)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Mihaela-Rodica CIORA (Ms.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: mihaela\_ciora@istis.ro)

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: teonscu@yahoo.com)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Robert WARLOW (Mr.), Team Leader, National Listing / Plant Breeders' Rights, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: rob.warlow@apha.gov.uk)

Eleanor GIBSON-FORTY (Ms.), Plant Varieties and Seeds Administrator, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: eleanor.gibson-forty@apha.gov.uk)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture and Environmental protection, Belgrade
(e-mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/ Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Nitra
(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (Mr.), Chef, Service d'évaluation, d'homologation et de protection des obtentions végétales et des relations extérieures, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis
(e-mail: bo.dgpcqpa@iresa.agrinet.tn)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Suat YILMAZ (Mr.), Deputy General Director, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara

Mehmet CAKMAK (Mr.), PBR Expert, Seed Department, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara
(e-mail: mehmet.cakmak@tarim.gov.tr)

Sezgin KARADENIZ (Mr.), Head of Seed Depatment, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara
(e-mail: sezgin.karadeniz@tarim.gov.tr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Kirsi Marjatta HEINONEN (Ms.), Counsellor, Permanent Representation of Finland In European Union, Bruxelles
(e-mail: Kirsi.heinonen@formin.fi)

Kati LASSI (Ms.), Senior Specialist, Helsinki
(e-mail: kati.lassi@mmm.fi)

Tarja Päivikki HIETARANTA (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food Authority, Loimaa
(e-mail: tarja.hietaranta@evira.fi)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Bruxelles
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Advisor, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON (Mr.), Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Saad NASSAR (Mr.), Advisor to the Minister for Agriculture and Land Reclamation, Giza
(e-mail: saad.nassar@yahoo.com)

Hassan EL BADRAWY (Mr.), Vice President, Court Cassation, Ministry of Justice, Cairo
(e-mail: h\_b49@hotmail.com)

Mahasen Fawaz Mohamed GAD (Ms.), General Manager, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Certification (CASC), Giza
(e-mail: mahansen.f.gad@gmail.com)

Émirats arabes unis / United Arab Emirates / Vereinigte Arabische Emirate /
Emiratos Árabes Unidos

Mohamed Ahmed HAMDAN AL DHANHANI (Mr.), Director, Agriculture Development and Health Department, Ministry of Climate Change and Environment, Dubai
(e-mail: maaldhanhani@moccae.gov.ae)

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Talgat AZHGALIYEV (Mr.), Chairman, State Commission for Variety Testing of Crops, Astana
(e-mail: goskomKZ@mail.ru)

Zulfira BASHIROVA (Ms.), Deputy Director, Ministry of Agriculture of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan
(e-mail: bashirova.z@minagri.gov.kz)

Gulferuz Mairambekovna SEITPENBETOVA (Ms.), Specialist, State Commission for Variety Testing for Crops, Nur-Sultan
(e-mail: goskomkz@mail.ru)

MONGOLIE / MONGOLIA / MONGOLEI / MONGOLIA

Uranchimeg BAZARRAGCHAA (Ms.), Officer, Department of Policy and Planning, Ministry of Food, Agriculture and Light Industry, Ulaanbaatar
(e-mail: bazarragchaau@yahoo.com)

Altantsetseg BALGAN (Ms.), National Project Manager / Legal Expert, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Ulaanbaatar, Mongolie
(e-mail: altantsetseg.balcan@fao.org)

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Naing Kyi WIN (Mr.), Director General, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw
(e-mail: dgdar.moai@gmail.com)

Pa Pa WIN (Ms.), Research Officer, Head of PVP Section, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw
(e-mail: papawin08@gmail.com)

Minn San THEIN (Mr.), Assistant Research Officer, Seed Bank, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw
(e-mail: minsanthein@gmail.com)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Thidakoon SAENUDOM (Ms.), Director of the Plant Variety Protection Research Group, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
(e-mail: thidakuns@hotmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /
ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD) /
ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMICo (OCDE)

Csaba GASPAR (Mr.), Programme Manager, OECD Seed Schemes & OECD Forest Seed and Plant Scheme, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), Paris
(e-mail: csaba.gaspar@oecd.org)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION ZUM SCHUTZ GEISTIGEN EIGENTUMS (ARIPO) /
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Flora Kokwihyukya MPANJU (Ms.), Head, Search and Substantive Examination, African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO), Harare
(e-mail: fmpanju@aripo.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles
(e-mail: mbruins1964@gmail.com)

EUROSEEDS

Catherine Chepkurui LANGAT (Ms.), Technical Manager Plant Breeding and Variety Registration, Euroseeds, Bruxelles
(e-mail: catherinelangat@euroseeds.eu)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szabolcs RUTHNER (Mr.), Regulatory Affairs Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon
(e-mail: s.ruthner@worldseed.org)

Stevan MADJARAC (Mr.), Germplasm IP Lead, American Seed Trade Association (ASTA), Alexandria
(e-mail: s.madjarac@gmail.com)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) /
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) /
INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) /
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Ms.), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of Horticultural Producers (AIPH), Oxfordshire
(e-mail: info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIERUND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) /
COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Dominique THÉVENON (Mme), Board member, Treasurer - CIOPORA, AIGN®, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg
(e-mail: t.dominique4@orange.fr)

Hélène JOURDAN (Mme), Secrétaire générale, Association des Obtenteurs Horticoles Européens (AOHE), Responsible COV & Marques, Meilland International S.A., Le Luc en Provence
(e-mail: licprot@meilland.com)

Maarten LEUNE (Mr.), Director, Royalty Administration International, 'S-Gravenzande
(e-mail: maarten@royalty-adm-int.nl)

Bruno ETAVARD (Mr.), Board Member, Meilland International, Le Luc en Provence
(e-mail: bruno@meilland.com)

Emma BROWN (Ms.), Business Development Manager, the New Zealand Institute for Plant & Food Research Limited, Havelock North
(e-mail: emma.brown@plantandfood.co.nz)

Roberto MANNO (Mr.), Partner, Weblegal.it, Barletta
(e-mail: r.manno@weblegal.it)

Association africaine du commerce des semences (AFSTA) /
AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA) /
Afrikanisches Saatguthandelsverband (AFSTA) /
Asociación Africana de Comercio de Semillas (AFSTA)

Grace GITU (Ms), Technical Officer, Africa Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi
(e-mail: gitu@afsta.org)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Kees VAN ETTEKOVEN, Chair

Nik HULSE, Vice-Chair

V. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Ben RIVOIRE (Mr.), Head of Seed Sector Cooperation and Regional Development (Africa, Arab Countries)

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Tomochika MOTOMURA (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Romy OERTEL (Ms.), Secretary II

Wen WEN (Ms.), Fellow

[L’annexe II suit /
Annex II follows /
Anlage II folgt /
Sigue el Anexo II]

# MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN

## Principes directeurs d’examen adoptés par correspondance

### Révisions partielles

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/2 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’amandier** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TC-EDC/Mar19/2 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’amandier soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 9. | Modifier selon la norme rédactionnelle  |

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/3 Révision partielle des principes directeurs d’examen du cocotier** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC, a examiné le document TC‑EDC/Mar19/3 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d’examen du cocotier soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/4 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’actinidia** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TC-EDC/Mar19/4 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’actinidia soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Nouveau car. 29 | supprimer “(2)” (voir les variétés indiquées à titre d’exemple approuvées par le TWF, le caractère ne s’applique pas uniquement aux variétés du groupe B) |

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/5 Révision partielle des principes directeurs d’examen de la laitue** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TC-EDC/Mar19/5 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen de la laitue soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Ad. 38 à 52, 8.2 | Modifier le libelléVariété sensible, par exemple Green TowersPour les isolats plus élevés…” |
| Ad. 38 à 52, 10.2 | Modifier le libellé comme suit : 3 x 104 – 1 x 105 |
| Ad. 38 à 52, pour référence | Modifier comme suit le libellé de la dernière phrase : “Des illustrations pour l’échelle d’observation sont également fournies.” |

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/6 Révision partielle des principes directeurs du pois** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TC‑EDC/Mar19/6 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs du pois soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |
| --- |
| **TC-EDC/Mar19/7 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’épinard** |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TC-EDC/Mar19/7 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’épinard soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Ad. 18, Évaluation de l’infection | Modifier le libellé comme suit : “Certaines variétés peuvent présenter un niveau de résistance légèrement plus faible, indiquant par exemple une légère sporulation de l’extrémité. Dans le tableau, ce trait / ces variétés sont signalées par (R).” |
| Ad. 18 | - modifier la phrase au-dessus du tableau comme suit : “Les variétés différentielles et les isolats peuvent être obtenus…”- pour la légende du tableau concernant les variétés différentielles et les NIL, indiquer “Variétés différentielles” uniquement- après le tableau, indiquer : “Avec l’aimable autorisation de l’ISF, tableau disponible à l’adresse…” |

### Révisions

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Myrtille | TG/137/5(proj.5) | M. Nik Hulse (AU) | TWF | \* |
| Nombre de car. : 38Nombre de car. (\*) : 17 | (Experts intéressés : BR, CA, CZ, DE, IT, JP, KR, MX, NZ, PL, PT, QZ, RO, ZA, CIOPORA) |

À sa réunion tenue à Genève le 26 mars 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/137/5(proj.5) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que les principes directeurs d’examen de la myrtille soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | - supprimer “et leurs hybrides”- ajouter la note indicative GN3 du document TGP/7 “Des indications sur l’utilisation de principes directeurs d’examen pour des hybrides interspécifiques ne faisant pas expressément l’objet de principes directeurs d’examen figurent dans le document TGP/13 ‛Conseils pour les nouveaux types et espèces””.  |
| Car. 1 | Ajouter un nouveau niveau 1 “très faible” |
| Car. 3 | ajouter (\*) (caractère de groupement) |
| Car. 4 | supprimer les niveaux d’expression 2 et 4 |
| Car. 7 | - indiquer la méthode d’observation MG/VG (selon rapport du TWF)- ajouter l’illustration suivante pour les rapports bas et élevé

|  |  |
| --- | --- |
| ch7_4 | 7_1_HIGH |
| 3 | 7 |
| bas | élevé |

 |
| Car. 16 | ajouter (c) |
| Car. 17 | Ajouter un niveau 5 “très forte” sans variété indiquée à titre d’exemple |
| Car. 20 | ajouter (\*) (caractère de groupement) |
| Car. 23 | à indiquer comme QN |
| Car. 24 | Supprimer (aucune différence par rapport au car. 23) |
| Car. 25 | Modifier comme suit : “Fruit : port des sépales” |
| Car. 30 | Ajouter un nouveau niveau 1 “très mou” |
| Car. 33 | ajouter (\*) (caractère de groupement) |
| Car. 36 | Supprimer le texte souligné “Seulement variétés…” |
| 8.1 (a) – (f) | doit se lire “Les observations doivent être effectuées…” |
| 8.1 (c) | Modifier le libellé comme suit : “…à l’époque de début de floraison” |
| 8.1 (e), (f) | Déplacer au chapitre 8.2 |
| Ad. 13 | - supprimer l’indication “a” pour rameau - supprimer “b” (conserver uniquement les lignes et la flèche) |
| Ad. 18 | - supprimer la ligne en pointillés de la photo- supprimer le dessin- remplacer “a” par “cannelures” |
| Ad. 29 | remplacer “porter sur la couleur du fruit” par “être effectuées” |
| Ad. 32 | Remplacer “par ingestion” par “en goûtant” |
| 9. | Code de pays de la dernière référence : GB |

## Principes directeurs d’examen adoptés à la cinquante-cinquième session du Comité technique

### Révisions partielles

|  |
| --- |
| **TC/55/16 Révision partielle des principes directeurs du melon** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/16 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 75 | Remplacer la traduction espagnole du terme anglais “strain” par “cepa” |
| Ad. 75 | supprimer les éléments non obligatoires pour lesquels aucune information n’est fournie (p. ex. 2., 8.4) |
| Ad. 75, 13. | Modifier le libellé comme suit : “Pour vérifier la nature de l’élément pathogène : Virgos est résistante au virus de la criblure du melon (MSVN) : 0 et est sensible à la nouvelle souche du virus de la criblure du melon.”  |

|  |
| --- |
| **TC/55/18 Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption : Macadamia** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/18 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Variétés indiquées à titre d’exemple | Créer un nouveau chapitre 8.3 “Variétés indiquées à titre d’exemple et synonymes” avec le tableau

|  |  |
| --- | --- |
| variété indiquée à titre d’exemple | Synonyme |
| Keauhou | HAES 246 |
| Ikaika | HAES 333 |
| Keaau | HAES 660 |

 |

|  |
| --- |
| **TC/55/19 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’oranger(*Citrus* L. – Group 2)** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/19 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 56 | Supprimer le texte “sur les glandes à huile” également dans les caractères 58 et 59 (idem que dans le caractère 57) (Le “tableau général des caractères” figurant à l’annexe devrait également être modifié)  |
| Ad. 26 | Déplacer la dernière phrase (référence à la publication Brewbaker) dans la “Bibliographie” |

|  |
| --- |
| **TC/55/20 Révision partielle des principes directeurs d’examen du pomelo et pamplemoussier (*Citrus* L. – Group 4)** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/20 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Ad. 30 | Déplacer la dernière phrase (référence à la publication Brewbaker) dans la “Bibliographie” |

|  |
| --- |
| **TC/55/21 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’orchidée papillon** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/21 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Car. NEW 1 | Libellé : “Labelle : fusion des lobes latéraux et du lobe apical” |
| Ad. NEW 2 | Supprimer le texte entre parenthèses sous les niveaux d’expression |

|  |
| --- |
| **TC/55/22** **Révision partielle des principes directeurs d’examen pour la tomate** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/22 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Caractère 48, Ad. 48 | Remplacer la traduction française du terme anglais “Race” par “Race” (plutôt que “Pathotype”) |
| Car. 48, 6 | Modifier le libellé comme suit : “utiliser des variétés témoins (voir le site Web de l’ISF)” |

|  |
| --- |
| **TC/55/23** **Révision partielle des principes directeurs d’examen du porte-greffe de tomate** |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TC/55/23 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Caractère 24, Ad. 24 | Remplacer la traduction française du terme anglais “Race” par “Race” (plutôt que “Pathotype”) |
| Car. 24, 6 | Modifier le libellé comme suit : “utiliser des variétés témoins (voir le site Web de l’ISF)” |

### Nouveaux principes directeurs d’examen

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Calendula (*Calendula* L.) | TG/CALEN(proj.4) | M. Koji Nakanishi (JP) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 36 Nombre de car. (\*) : 22 | (Experts intéressés : DE, GB, KR, MX, QZ, ZA) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/CALEN(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 11 | Apparaît deux fois, en supprimer un |
| Ad. 6 | Déplacer l’indication “B” (ne devrait pas recouvrir la feuille) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Coréopsis (*Coreopsis* L.) | TG/COREO(proj.3) | M. Peter Baker (GB) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 44 Nombre de car. (\*) : 34 | (Experts intéressés : AU, CA, DE, FR, JP, KR, MX, NZ, QZ) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/COREO(proj.3) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

Le TC-EDC est convenu que le projet de principes directeurs d’examen du coréopsis devrait être renvoyé au TWO afin d’éclaircir les questions techniques indiquées ci-dessous par “#”.

|  |  |
| --- | --- |
| #Caractères 1, 8, 17, 20, 24, 27, 39, 40, 41, 42 | Ajouter des variétés indiquées à titre d’exemple (voir le document TGP/7 (GN 28)) |
| #Caractères 6 à 11 et 15 à 17 | Selon Ad. 5, toutes les variétés peuvent présenter les deux types de feuilles. Il conviendrait de préciser si tous les caractères doivent être décrits pour les variétés avec la note 1, 2 et 3 au car. 5 |
| Car. 12 à 14 | Déplacer après le car. 17  |
| Car. 30 | “sur la totalité” devrait correspondre à la note 15 |
| Car. 32  | Déplacer avant le car. 30 |
| 8.1 (d) | premier 8.1d), renommer “b)” (type-o) |
| 8.1 (e) | Remplacer par le libellé standard (voir le document TGP/14) |
| Ad. 5 | Modifier le libellé comme suit : “Certaines variétés présentent les deux types de feuilles. Le type prédominant de feuille devrait être évalué. Le niveau… “ |
| Ad. 19 | supprimer (voir VG) |
| Ad. 29 | Améliorer la qualité des dessins. La couleur principale devrait être unie pour éviter toute confusion avec les dessins des caractères 30 et 32. |
| #Ad. 30 | - ajouter une explication pour préciser comment la couleur secondaire peut occuper plus de 50% de la surface (vérifier s’il conviendrait de modifier le libellé comme suit : “Si la couleur secondaire n’est pas unie, sa répartition peut couvrir plus de la moitié de la fleur ligulée et la surface totale couverte reste inférieure à celle couverte par la couleur principale.”)- Améliorer la qualité des dessins. La couleur secondaire ne devrait pas être unie pour les niveaux 6 à 11 et 14 pour éviter toute confusion avec les dessins du car. 30. |
| #Ad. 33 | - vérifier s’il conviendrait de modifier le libellé comme suit : “Si la couleur tertiaire n’est pas unie, elle peut être répartie jusqu’à la moitié de la fleur ligulée et la surface totale couverte reste inférieure à celle couverte par la couleur secondaire.” - améliorer la qualité des dessins. La couleur secondaire ne devrait pas être unie pour les niveaux 4 à 8 pour éviter toute confusion avec les dessins des caractères 30 et 32. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Gazania (*Gazania* Gaertn.) | TG/GAZAN(proj.4) | M. Adriaan de Villiers (ZA) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 35 Nombre de car. (\*) : 20 | (Experts intéressés : AU, DE, GB, JP, KR, MX, NZ, QZ, CIOPORA) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/GAZAN(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| 5.3 (e) | Modifier le libellé comme suit : “Fleur ligulée : couleur occupant la plus grande surface sur la face supérieure, selon les groupes suivants :”  |
| Car. 7 | - ajouter l’explication suivante : “Les observations devraient exclure la panachure.”- supprimer b) |
| Car. 8 | - modifier le libellé comme suit : “Feuille : couleur de la panachure”- supprimer b) |
| Car. 10 | supprimer les niveaux d’expression 2 et 4 |
| Car. 24 | Modifier le texte du niveau 19 comme suit : “zone latérale partout” |
| Caractères 26, 28 et 30 | Modifier le texte du niveau 20 comme suit : “zone latérale partout” |
| Caractères 26, 28 et 30 | Le niveau 1 devrait être déplacé à la fin de l’échelle pour plus d’homogénéité avec le car. 24 |
| Car. 35 | - supprimer (b) et remplacer par une explication portant sur certains caractères, libellée comme suit : “La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface.” |
| 8.1 (b) | à supprimer  |
| 8.1 (d) | remplacer “À la base” par “Base”. |
| 8.1 (e) | Modifier le libellé comme suit : “Pour les variétés multicolores, quatre couleurs peuvent être enregistrées; s’il y en a plus, la ou les couleurs qui occupent la ou les surfaces les plus petites doivent être écartées. Le repère visuel de la tache basale doit également être écarté. La “Première couleur”, “deuxième couleur” etc. doivent être enregistrées avec le numéro du code RHS correspondant, c’est-à-dire la première couleur est celle qui a le numéro le plus bas, la deuxième couleur celle qui a le deuxième numéro le plus bas et ainsi de suite. Si deux couleurs ont le même numéro, par exemple Vert 137A et Vert 137D, Vert 137A est considéré comme la couleur numérotée plus basse. Selon ce système, l’ordre est indépendant de la surface, de sorte que la couleur qui occupe la surface la plus grande peut être classée comme la troisième ou la quatrième couleur.” |
| Ad. 4 | Modifier le libellé de la première phrase comme suit : “Une plante peut comporter à la fois des feuilles présentant une découpure des bords et des feuilles ne présentant pas de découpure des bords.” |
| Ad. 14 | Supprimer “pétaloïdes” au niveau 2 (voir le car. 34) |
| Ads. 24, 26 | adopter les dimensions de l’image du niveau 20 dans les versions allemande et espagnole |
| Ad. 33 | Supprimer “pétaloïde” (voir le car. 34) |
| TQ, 5.5 | Modifier le libellé comme suit : “Fleur ligulée : couleur occupant la plus grande surface sur la face supérieure” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Noyer noir | TG/JUGLA(proj.6) | Mme Nuria Urquía Fernández (ES) | TWF |  |
| Nombre de car. : 14 Nombre de car. (\*) : 20 | (Experts intéressés : CN, KR, QZ, ZA) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/JUGLA(proj.6) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.2 | Reprendre le paragraphe suivant du proj.4 (supprimé par erreur dans le proj.5) :“Pour l’évaluation de l’homogénéité de variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d’acceptation d’au moins 95 %. Dans le cas d’un échantillon de 5 plantes, aucune plante hors-type n’est tolérée.” |
| 1. | Remplacer “x” par le symbole de multiplication pour les hybrides  |
| 2.2 | Modifier le libellé comme suit : “… greffons ou de rameaux” |
| 2.3 | Modifier le libellé comme suit : “5 rameaux, suffisamment pour produire 10 arbres” |
| 3.1.2, 5.3, Car. 16 | Dans l’anglais, séparer le mot “budburst” en deux mots (dans l’ensemble du document) |
| Car. 7 | - supprimer “groupe de” pour tous les niveaux- modifier le libellé comme suit : “Inflorescence femelle : nombre prédominant de fleurs” et déplacer avant le car. 6 |
| Car. 10 | Modifier le libellé comme suit : “Fleur femelle : type de stigmate”  |
| Car. 11 | Modifier le libellé comme suit : “Plante : chatons pleinement développés” |
| Car. 12 | Modifier le libellé comme suit : “Uniquement les variétés avec : Plante : chatons pleinement développés : présents : chaton : forme” |
| Car. 13 | Modifier le libellé comme suit : “Noix : forme” |
| 8.1 | Supprimer toute mention des parties de plantes aux points (a) à (d) (“Les observations doivent être effectuées…”) |
| 8.1 (c) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées à l’époque de pleine floraison des fleurs mâles et des fleurs femelles, respectivement.” |
| 8.1 (d) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées en se plaçant en face de la suture sur des noix physiologiquement mûres sans le péricarpe.” |
| Ad. 3 | Modifier le libellé comme suit : “moins de 9; entre 9 et 13; entre 14 et 17; entre 18 et 21; 22 ou plus” |
| Ad. 6 | Modifier le libellé comme suit : “La netteté est absente lorsque…” |
| Ad. 11 | Modifier le libellé comme suit : “... les sacs de pollen sont pleins. |
| Ads. 14, 15 | supprimer la phrase |
| Ad. 16 | supprimer “plus de” |
| Ad. 20 | supprimer “plus de” |

### Révisions

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Alstroemère (*Alstroemeria* L.) | TG/29/8(proj.4) | M. Henk de Greef (NL) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 43 Nombre de car. (\*) : 35 | (Experts intéressés : AU, CA, KR, JP, MX, NZ, QZ, ZA) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/29/8(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 8 | à déplacer après le caractère 9  |
| Car. 10 | Modifier le libellé comme suit : “Ombelle : longueur des rayons” |
| Car. 16 | Modifier le libellé comme suit : “Fleur : rapport longueur/largeur en vue de face” |
| Car. 17  | Modifier le libellé comme suit : “Fleur : longueur en vue de profil” |
| Car. 21 | - Modifier le libellé comme suit : “Tépale externe : surface verte sur la face externe”- ajouter le niveau 5 “très grande” |
| Caractères 29 à 38 | supprimer “face interne” et ajouter ces informations dans une nouvelle explication au chapitre 8.1 |
| Car. 41 | Modifier le libellé comme suit : “Filet : nombre de taches” |
| Car. 41 | supprimer (\*) |
| 8.1 (a) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la première tige pleinement développée lorsque 50% des fleurs sont ouvertes.” |
| 8.1 (b) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur des feuilles qui ont été prélevées sur le tiers central de la tige.” |
| 8.1 (c) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées lorsque la première anthère de la fleur est ouverte.” |
| Ad. 2 | “L’épaisseur doit être déterminée au niveau du tiers moyen de la tige.” |
| Ad. 8 | - Modifier le libellé comme suit : “L’observation doit être effectuée sur la face supérieure de la feuille. La bande grisâtre de la nervure médiane n’est pas considérée comme une panachure.”- l’indication “a” dans la photo du haut doit mentionner “face supérieure”- supprimer la seconde photo pour le niveau 1 indiquant la bande grisâtre |
| Ad. 9 | Remplacer la photo actuelle du niveau 9 par une photo indiquant une bande grisâtre comme dans Ad. 8 |
| Ad. 10 | ajouter “Les observations doivent être effectuées de la base du rayon à la base du bouton floral.” |
| Ads. 14, 15 | Utiliser une seule illustration indiquant à la fois la longueur et la largeur  |
| Ad. 18 | Inverser les illustrations des niveaux 2 et 4 |
| Ad. 34 | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur les stries les plus longues, à l’exclusion de la strie sur la veine centrale.” |
| Ad. 35 | - Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur les stries les plus larges, à l’exclusion de la strie sur la veine centrale.”- les tépales des photos doivent tous être de la même taille |
| Ad. 41 | Déplacer l’illustration actuelle du niveau 4 au niveau 5 et supprimer les colonnes vides pour les états 2 et 4 |
| Ad. 42 | Supprimer la photo du niveau 1, supprimer l’indication des niveaux 1 et 9 et ajouter une indication pour les taches sur la photo du niveau 9 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Poirée, Bette à cardes (*Beta vulgaris* L. ssp. *vulgaris* var. *flavescens* DC.) | TG/106/5(proj.4) | Mme Chrystelle Jouy (FR) | TWV | \* |
| Nombre de car. : 18 Nombre de car. (\*) : 11 | (Experts intéressés : CZ, DE, ES, GB, JP, KR, NL, QZ, CLI, ESA, ISF) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/106/5(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Page de couverture | “Autres documents connexes”, modifier le libellé comme suit : “TG/60 Betterave rouge” |
| 2.2 | Modifier le libellé comme suit : “…sous forme de semences ou de glomérules de semences” |
| 2.3 | Modifier le libellé comme suit : 100g de semences ou 6000 glomérules de semences |
| 4.2.4 | à supprimer |
| Car. 8 | Modifier le libellé comme suit : “Seules les variétés présentant un limbe : couleur : vert : Limbe : intensité du lavis pourpre” |
| Car. 10 | Modifier le libellé comme suit : “Limbe : recourbure du bord” |
| Car. 15 | Modifier le libellé comme suit : “Pétiole : courbure en section transversale” |
| Ad. 1 | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées après l’apparition de la deuxième vraie feuille.” |
| Ad. 8 | Remplacer le libellé actuel par “Le lavis pourpre se transforme en une surteinte au bout d’un certain temps.” |
| TQ 4.1.1 | supprimer “(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))” de “hybridation à généalogie partiellement inconnue” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Anigozanthos (*Anigozanthos* Labill.; *Macropidia fuliginosa* (Hook.) Druce) | TG/175/4(proj.3) | M. Nik Hulse (AU) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 24 Nombre de car. (\*) : 11 | (Experts intéressés : DE, GB, JP, KR, NZ, QZ) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/175/4(proj.3) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| 8.1 (a) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées à partir du tiers médian de la rosette sur une feuille pleinement développée. |
| Ad. 12 | Modifier le libellé comme suit : “L’observation doit être effectuée de la base du tube du périanthe à la base du dernier lobe du périanthe.” |
| Ad. 19 | Modifier le libellé comme suit : “L’observation doit être effectuée sur le lobe le plus long.” |
| Ad. 24 | Modifier le libellé comme suit : “L’époque de début de floraison est atteinte lorsque quatre des 10 plantes ont au moins une fleur ouverte.” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Fenouil (*Foeniculum vulgare* Mill.) | TG/183/4(proj.3) | Mme Marian van Leeuwen (NL) | TWV | \* |
| Nombre de car. : 26 Nombre de car. (\*) : 10 | (Experts intéressés : CZ, DE, FR, IT, QZ, CLI, ESA, ISF) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/183/4(proj.3) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| 3.1.2 | supprimer (s’applique uniquement aux vivaces)  |
| Tableau des car. | Modifier le libellé comme suit pour les caractères pertinents : “Seulement variétés avec formation de grumolo : absente :” ou “Seulement variétés avec formation de grumolo : présente :” |
| Car. 3 | supprimer (+) |
| Car. 6 | Modifier le libellé comme suit : “Seulement variétés avec couleur de feuillage : vert :…” |
| Car. 16 | Niveau 3, modifier le libellé comme suit : “elliptique étroit”  |
| Car. 19 | Modifier le libellé comme suit : “... Gaine : chevauchement” |
| Car. 20 | Ajouter une explication afin de modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées dans le cadre d’un essai spécial consacré à la montaison, dans lequel une tige florale est formée.  Les plantes devraient être exposées à des basses températures pour déclencher la montaison. Un essai supplémentaire dans des conditions de semis précoce peut être effectué. |
| Car. 22 | Ajouter une explication afin de modifier le libellé comme suit : “L’époque du début de la floraison est atteinte lorsque l’ombelle primaire s’épanouit sur 50% des plantes.” |
| Ad. 3 | à supprimer (voir (a)) |
| Ad. 10 | à supprimer |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pourpier (*Portulaca grandiflora* Hook.; *Portulaca oleracea* L.; *Portulaca umbraticola* Kunth) | TG/242/4(proj.2) | Mme Andrea Menne (DE) | TWO |  |
| Nombre de car. : 25 Nombre de car. (\*) : 14 | (Experts intéressés : JP, MX, NL, QZ) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC-EDC a examiné le document TG/242/4(proj.2) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

 Le TC-EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessous par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du pourpier (document TG/242/4(proj.2)) et est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion qui se tiendrait en mars 2020.

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 12 | supprimer b) |
| #Caractères 9, 14, 23 | Ajouter des variétés indiquées à titre d’exemple pour les caractères 9, 14 et 23 (voir le document TGP/7 (GN 28))(pour les caractères 9 et 14 celles illustrant les niveaux dans Ad. 9 et 14 pourraient être utilisées) |
| Car. 24 | “Seulement les variétés avec...” peut être supprimé (il va de soi que les choses qui n’existent pas ne peuvent pas être décrites). |
| 8.1 (a) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face supérieure des feuilles pleinement développées de la partie médiane de la plante.” |
| 8.1 (b) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face interne d’une fleur pleinement ouverte.” |
| 8.1 (c) | Modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face interne. Sauf indication contraire, les observations sur les pétales des fleurs doubles doivent être effectuées sur le verticille externe des pétales. |
| Ad. 19 | “Dans les variétés avec…” |
| TQ | Modifier le libellé comme suit : 1.4.1 et 1.4.2 avec des cases vides (p. ex. pour indiquer les hybrides interspécifiques) |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Journée des obtenteurs [↑](#footnote-ref-1)